

Jean-Louis BENOÎT

Agrégé de l'Université, Docteur ès lettres, Maître de conférences, retraité.

(2017)

“Réponse à Michel Onfray.  
Mise au point sur Tocqueville,  
les Indiens et les Noirs,  
l'Algérie et 1848.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi  
[Page web](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca). Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)  
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"  
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Jean-Louis Benoît

**“Réponse à Michel Onfray.  
Mise au point sur Tocqueville les Indiens et les Noirs, l’Algérie et 1848.”**

15 novembre 2017, 46 pp. [Blog de Jean-Louis Benoît](#). Réponse au livre de Michel Onfray, Tocqueville et les Apaches, novembre 2017..

L’auteur, Jean-Louis BENOÎT, professeur agrégé, docteur ès Lettres, enseignant en Classe Préparatoire aux grandes Ecoles (e.r.) a consacré l’essentiel de ses recherches à l’œuvre d’Alexis de Tocqueville, il a publié livres et articles et organisé des colloques consacrés à l’auteur de La Démocratie en Amérique. Il nous a accordé le 23 novembre 2017 son autorisation de diffuser électroniquement ce texte en libre accès dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : Jean-Louis Benoît : [jeanlouis.benoit0612@orange.fr](mailto:jeanlouis.benoit0612@orange.fr)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

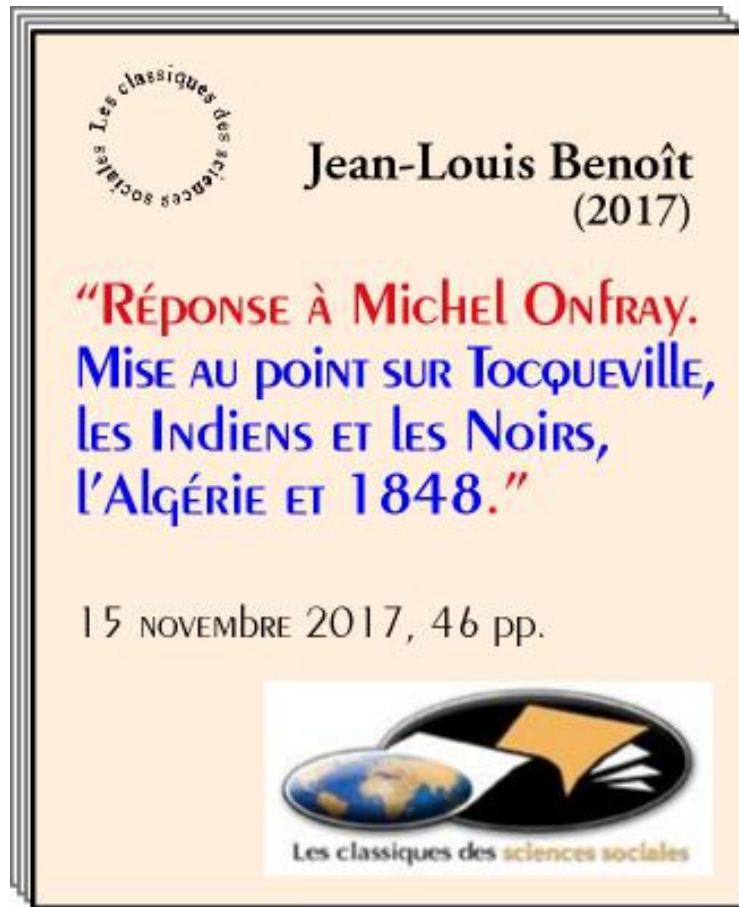
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 28 décembre 2017 à Chicoutimi, Québec.



Jean-Louis Benoît (2017)

*“Réponse à Michel Onfray.  
Mise au point sur Tocqueville,  
les Indiens et les Noirs, l’Algérie et 1848.”*



15 novembre 2017, 46 pp. [Blog de Jean-Louis Benoît](#). Réponse au livre de Michel Onfray, Tocqueville et les Apaches, novembre 2017.

## Table des matières

[Introduction](#)

[Concernant l'Algérie,](#)  
[Concernant la révolution de 1848](#)

[Textes de référence](#)

[L'Algérie](#) (Biographie Perrin, p. 422-447)

[Algérie](#) (dictionnaire Tocqueville)

[Abolition](#)

[Chactas](#) (déportation des Indiens voir *Houston et Tanner*)

[Dissolution](#) (extermination, génocide des Indiens)

[Droit au travail](#)

[Gobineau](#) (Race, Racisme)

[Indiens](#)

[Race](#)

[En guise de conclusion](#)

[Bibliographie](#)

Jean-Louis Benoît (2017)

“Réponse à Michel Onfray.  
Mise au point sur Tocqueville,  
les Indiens et les Noirs, l’Algérie et 1848.”

15 novembre 2017, 46 pp. [Blog de Jean-Louis Benoît](#). Réponse au livre de Michel Onfray, Tocqueville et les Apaches, novembre 2017.

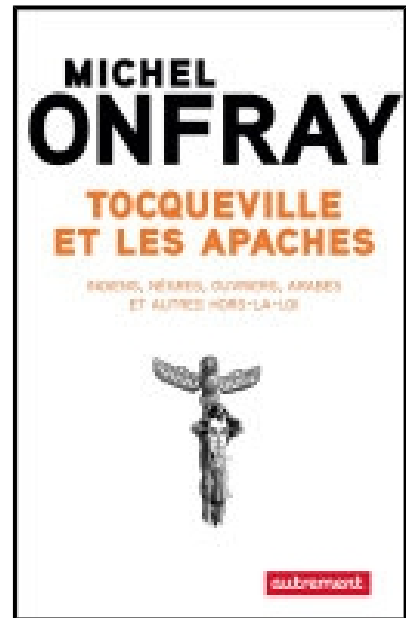
## Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Pendant le week-end du 14-15 janvier 2017 a eu lieu à Caen l’inauguration de la médiathèque Tocqueville.

Le maire de Caen avait décidé de donner le nom de Tocqueville à cette nouvelle médiathèque et j’avais tenu à le féliciter de cette décision en lui envoyant un petit courrier. Il a décidé de centrer les événements qui marqueraient ces deux jours autour de Michel Onfray qui échangeait le dimanche matin avec Brigitte Krulic sur : « *Alexis de Tocqueville historien et philosophe* » et devait donner l’après-midi une « Leçon » au Conservatoire de Caen, retransmise en direct dans le forum de la bibliothèque Alexis de Tocqueville : « Alexis de Tocqueville, la passion de la liberté ».

Pendant ces deux jours on remettait gracieusement aux centaines de visiteurs un petit ouvrage : « *Michel Onfray La passion de la liberté, Tocqueville contre le despotisme démocratique* <sup>1</sup>. »



---

<sup>1</sup> Éditions Autrement, 2017.

Le calendrier des manifestations avait été arrêté avec Michel Onfray et des invitations avaient été lancées aux personnalités mais j’appris huit jours auparavant que la « Leçon » était reportée à une date ultérieure, sans autre précision sur la raison de ce report.

Joël Bruneau, maire de Caen, avait fait appel à Michel Onfray pour des raisons médiatiques. Je l’avais entendu précédemment à deux ou trois reprises évoquer Tocqueville de façon critique en utilisant les arguments habituels de la doxa des anti-tocquevilliens qui correspondaient assez bien à ses orientations politico-idéologiques, même si elles sont mouvantes et difficiles à cerner.

Dans la préface de son dernier livre il écrit :

« Longtemps je n'avais lu de Tocqueville que son Ancien régime et la Révolution française <sup>2</sup>. (...) Je n'y avais pas compris grand-chose tant cet ouvrage exige en amont des connaissances sur la Révolution française. »

Et il précise :

« Quand Joël Bruneau, le maire de Caen, m'a sollicité pour le discours inaugural de la médiathèque, qui venait de prendre son nom. J'ai accepté en me disant que j'aurais ainsi l'occasion de revenir à un auteur que je n'avais lu que partiellement. »

Dans son premier livre, Michel Onfray a puisé un très grand nombre d’éléments dans ma biographie <sup>3</sup> sans jamais signaler ses sources, sauf une fois, à la fin du livre :

« Jean-Louis Benoît a écrit dans son incontournable Tocqueville, un destin paradoxal : ‘C’est à ce moment précis de sa vie que Tocqueville envisage le programme le plus social, le plus marqué à gauche, de toute sa carrière, qui est également le programme le plus avancé de toute la gauche réformiste sous la Monarchie de Juillet.’ »

---

<sup>2</sup> Le titre du Livre est L’Ancien régime et la Révolution.

<sup>3</sup> *Tocqueville un destin paradoxal*, Bayard, 2005 et *Tocqueville*, Perrin/Tempus, 2013.

Et il fait de cet emprunt, *Tocqueville homme de gauche*, le leitmotiv de son livre ; d’aucuns parleraient de plagiat, et cependant, je préfère préciser qu’il s’agissait chez moi de présenter ces idées de Tocqueville dans leur contexte historique, celui de la gauche réformatrice, ni socialisante ni communiste, de la Monarchie de Juillet. Pagnerre, homme de gauche et républicain qui fut reçu au château de Tocqueville et qui réalisa en 1848, la treizième édition de *De la démocratie en Amérique*, avait effectivement considéré qu’il pouvait inclure Tocqueville dans les députés de gauche de la Monarchie de Juillet, mais un homme de gauche atypique, tant il était marqué par ses origines, mais qui était pour la réforme, l’abaissement du cens menant à terme au suffrage universel et qui, bien qu’anglophile, voulait que la France tienne tête à l’Angleterre toujours soucieuse de nous tailler des croupières. Tels étaient les marqueurs retenus par Pagnerre ; le dernier notamment est l’une des raisons pour lesquelles il entendait que la France se maintienne en Algérie.

Chez Michel Onfray l’ancrage à gauche de Tocqueville me semble d’une nature bien différente mais il appartient au lecteur d’en juger.

Dans le second ouvrage de Michel Onfray, tout change, Onfray opère alors un virage à 180°.

[j’avais lu dans le texte de Jean-Louis Benoît, écrit-il] :

« Tocqueville et Beaumont sont également très sensibles au sort tragique des Noirs et à celui des Indiens. Ils s’entretiennent avec eux par l’intermédiaire d’un interprète et cherchent à savoir quelles injustices, absolument contraires aux droits fondamentaux de l’humanité, ils endurent » (71) ; constatant ce que les colons blancs infligent aux Indiens, Tocqueville ressent de la compassion pour ce peuple intelligent, plein d’une réelle noblesse » (167) ; concernant l’esclavage, l’auteur écrit : « La dénonciation de ce fléau et la lutte pour l’abolition vont constituer l’un des grands combats de Tocqueville et de Beaumont à leur retour en France » (72-73) ; à propos de l’Algérie et de la question coloniale, ceci : « Tocqueville se prononce donc en faveur de la poursuite de la colonisation, mais il estime que tout est à reprendre. Sans entrer dans le détail [sic]. précisons dans les grandes lignes [sic], la critique et les propositions tocquevilliennes » (270) d’où il ressort que Tocqueville s’oppose aux méthodes brutales de Bugeaud : Tocqueville est montré comme un adversaire acharné de Gobineau le raciste : il rédige le programme de la Jeune Gauche : il tempère la violence du marché libre par de nécessaires interventions de l’État ; il entend



lutter contre la pauvreté, la misère des filles-mères, les conditions déplorables d’incarcération. En somme : un Tocqueville de gauche, politiquement correct. J’allais déchanter... »

Onfray se plaint donc d’avoir été trompé sur la marchandise, d’être tombé dans un piège...

Curieux piège qu’il s’est tendu à lui-même, tout seul, et dans lequel il est tombé.

Soyons raisonnables ; il y a ici un problème de rationalité et de méthode pour un chercheur spécialiste de tout et du tout. Normalement, tout chercheur vérifie la véracité des éléments avancés par l’auteur sur lequel il prend appui, fût-ce en omettant de mentionner son emprunt.

Dans le cas contraire, « l’auteur » se retrouve, faute de vérification, dans le cas de BHL qui dans son livre : « De la guerre en philosophie » citait ses sources : le célèbre philosophe Jean Jean-Baptiste Botul ... qui n’a jamais existé, résultat d’un canular de Frédéric Pagès qui avait rédigé une pochade érudite : « *La vie sexuelle d’Emmanuel Kant* ». Un auteur normal se serait trouvé « honteux comme un renard qu’une poule aurait pris » ; mais rien de tel chez ces gens-là, chez ces phares de l’humanité parce qu’il faut vous dire, Monsieur, que chez ces gens-là on peut tout écrire !

Michel Onfray se range donc soudainement dans l’armée des auteurs de la collection La politique au scalpel et de *Quand Tocqueville légitimait les boucheries en Algérie*<sup>4</sup>. J’ai répondu en son temps, dans *Res Publica* et *Le Banquet* à ce noble universitaire qui évoquait le temps où Tocqueville était boucher à Bab el Oued...

Dans son texte, Michel Onfray reprend la même argumentation et entreprend de faire du neuf avec du vieux, il retient à nouveau les angles d’attaque des anti-tocquevilliens des années 2000 : les Indiens, Les Noirs et l’esclavage, l’Algérie et la révolution de 1848.

Et, sur tous ces points, je persiste et signe et m’inscris en faux contre ces divagations.

Il faut d’abord faire confiance au lecteur et pour cela citer le texte précis et exact de Tocqueville en respectant la dimension diachronique, c’est-à-dire la chronologie de ses prises de position et donner

---

<sup>4</sup> Olivier Le Cour Grandmaison, *Le monde diplomatique*, juin 2001.

les références exactes du texte auquel le lecteur pourra se reporter pour juger de la justesse de la présentation de l’auteur. Il n’y a pas à lui dire ce qu’il doit comprendre d’après le montage-découpage effectué.

Je renvoie donc le lecteur aussi bien au *Dictionnaire Tocqueville* dans lequel il pourra prendre connaissance des entrées consacrées à l’abolition de l’esclavage, p.23, à l’Algérie, p. 34, aux Chactas et aux Cherokees, pp. 88, 95, à l’esclavage, p. 145, au génocide, p. 167, à l’humanité (une seule), p.188, aux Kabyles, p.223, au métissage, p. 292, mais pas seulement. En ce qui concerne l’Algérie il aura une compréhension plus complète du dossier dans sa durée, de 1830 à 1849, dans la biographie parue chez Perrin, p. 422-447.

Concernant la question des Indiens le texte d’Onfray est honteux et déplorable. Tocqueville et Beaumont ont été les plus fervents défenseurs de la cause indienne, montrant, textes et documents officiels à l’appui comment un génocide avait été décidé et commencé à être mis en place par le président Jackson, le premier grand génocidaire moderne. À terme, tous les Indiens devaient avoir disparu quand les colons atteindraient la côte Est. Ils ont presque réussi. À la fin du XIXe siècle il ne restait plus que 200,000 Indiens sur une population d’environ 10 millions à l’arrivée des Anglo-Américains.

Tocqueville serait resté insensible à leur détresse et à leur sort !!!

Que Michel Onfray lise l’horrible déportation des Chactas à laquelle il assiste et dont Beaumont retrace le chemin de croix qui les mène à la déportation et à la mort.

Ajoutons qu’aujourd’hui les défenseurs de la cause indienne comme Tamara Teale s’appuient dans leur lutte sur les textes de Tocqueville.

Je renvoie donc en ce qui concerne la question indienne le lecteur à la communication que j’ai faite au symposium de Compostelle en 2008. La fondation américaine *Liberty Fund* avait organisé un double symposium à Compostelle et Chicago réunissant ceux qu’elle jugeait être les meilleurs spécialistes du moment sur Tocqueville. Nous n’étions que deux Français et j’étais le seul à faire une communication. J’avais choisi de traiter de la double antinomie démocratique **d’une démocratie qui s’instituait sur un double crime contre l’humanité : le**

**génocide des Indiens et l’esclavage** des Noirs. Véritable challenge que de traiter de cette question devant une fondation américaine et qui plus est de la part d’un étranger ; Français de surcroît.

Concernant l’esclavage et la situation des Noirs Michel Onfray utilise à dessein et quasi exclusivement le mot « Nègre », pour bien faire ressortir le racisme supposé de Tocqueville et prouver combien il était raciste. Il oublie que Tocqueville est le strict contemporain de Littré qui établit qu’à cette époque le terme est synonyme de Noir et sans aucune connotation raciste ; celle-ci apparaît progressivement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il ignore également qu’il n’existe pour Tocqueville qu’une seule humanité, une seule race ou espèce humaine. En ce qui concerne la question des races, il avait lu, et fait lire sans succès à Gobineau, les travaux de Flourens, suppléant de Cuvier au collège de France, qui venait d’éditer, en 1840, les œuvres de Buffon. Tocqueville fait siennes les conclusions de Flourens il n’existe qu’une humanité, qu’une seule espèce humaine, soumise à des variations historiques, climatiques, culturelles : « *L’homme, suivant Buffon et Flourens, est donc d’une seule espèce et les variétés humaines sont produites par trois causes secondaires et extérieures le climat, la nourriture et la manière de vivre*<sup>5</sup>. »

En ce sens il se situe directement dans la filiation moraliste, idéologique et humaniste de Montaigne qui affirme conjointement la diversité des peuples et des civilisations et l’unité du genre humain derrière la variété des manifestations : « *Chaque homme porte la forme entière de l’humaine condition.* »

En outre de 1839 à 1845, Tocqueville mène le combat pour l’abolition de l’esclavage dans les Antilles françaises, non pour fournir une main d’œuvre taillable et corvéable aux colons (qui possédaient les esclaves gratuitement) mais pour redonner à ceux-ci leur dignité d’hommes car pour Tocqueville ce n’est pas l’esclave qui est immoral mais l’esclavage et il s’adresse ainsi à la Chambre : « *(nous devons)*

---

<sup>5</sup> *Œuvres Complètes*, édition Gallimard, O.C., IX, p. 197, lettre du 15 mai 1852. Les soulignements sont de Tocqueville ; cette lettre donne d’emblée la position de Tocqueville avant la controverse sur l’Essai, qui ne débute qu’un an plus tard.

*Arracher 250000 de nos semblables à l’esclavage dans lequel nous les tenons contre tout droit. »*

Les mots ont un sens ! « Nos semblables ! »

N’oublions pas surtout qu’en juin 1834, Tocqueville et Beaumont arrêtent leur stratégie concernant la fin de la rédaction de leurs deux ouvrages. Ils traiteront tous les deux du génocide des Indiens, de l’esclavage et de la situation des Noirs et le livre de Beaumont est un plaidoyer totalement consacré à ces deux questions. Précisons également qu’Harriet Beecher Stowe expédia à Tocqueville un exemplaire dédié de *La case de l’Oncle Tom*.

En 1857, lorsque le président Buchanan décide d’étendre l’esclavage aux nouveaux États de l’Union Tocqueville dénonce à ses interlocuteurs américains, Théodor Sedgwick et Edward Childe, ce crime contre l’humanité. Il est, à ma connaissance, le premier à employer cette expression au mot près.

[Retour à la table des matières](#)

**Concernant l’Algérie**, Onfray commet la même erreur que ses prédécesseurs oubliant l’importance de la dimension diachronique <sup>6</sup>. En 1830, il estime que l’opération d’Alger a notamment pour fonction d’opérer une diversion par rapport à la politique intérieure, même s’il s’agissait de laver un affront (on sait aujourd’hui qu’il y avait sans doute d’autres raisons). En 1837 il critique les accords de la Tafna qui sont ambigus et lourds de menaces pour la suite et il aurait voulu que la colonisation se limite à deux implantations stratégiques pour faire pièce à l’Angleterre. En 1840, le pouvoir et Bugeaud décident de la conquête de l’Algérie et de la colonisation. Tocqueville se rallie à cette décision et juge que dans ce cas des opérations de guerre devront être engagées qui iront jusqu’à des opérations de razzias et destructions de récoltes. Il juge alors que Bugeaud est l’homme de la situation pour mener cette guerre. En 1841 il fait un premier voyage en Algérie et juge sévèrement les exactions de l’armée. En 1846, il fait partie d’une commission d’enquête après les enfumades de Pélissier et

---

<sup>6</sup> Comment ne pas penser à l’évolution de de Gaulle sur la question algérienne, depuis l’avant-guerre, en passant par le discours de Brazzaville, le « Je vous ai compris » et « L’Algérie française », à Tlemcen en 1958, à la paix des braves, pour finir par les accords d’Évian...

juge que la colonisation est mal partie ; il est contre les colonies militaires et affirme la nécessité de respecter les populations, ses mœurs et sa civilisation. En 1847, il réaffirme l'absolue nécessité de changer les modalités de la colonisation afin de permettre aux deux populations de cohabiter. Il s'agit là d'un véritable impératif faute de quoi la colonisation aboutira à un conflit généralisé dans lequel l'une des deux populations sera appelée à disparaître et il se réfère une fois encore à l'attitude des États-Unis vis-à-vis des populations indiennes comme l'exemple même de ce qu'il faut absolument proscrire.

[Retour à la table des matières](#)

**Concernant la révolution de 1848**, le propos de Michel Onfray est singulièrement décalé par rapport au processus qui se déroule pendant le premier semestre de cette année. Le 27 janvier, Tocqueville annonce à la Chambre qu'un processus révolutionnaire est engagé ; discours qui n'est pas entendu. Il dénonce les affaires, et l'état d'esprit du gouvernement, mais dans les textes de cette époque, de la création de la Jeune Gauche jusqu'aux journées révolutionnaires de février 48, il souligne que depuis le début de la Monarchie de Juillet une seule classe-caste avait tiré tous les bénéfices du développement économique et, lorsque les hommes politiques, dont ses amis lancent la campagne des Banquets il leur dit son désaccord. Cette campagne lancée par une bourgeoisie qui touche au pouvoir et qui a pour but de mobiliser le peuple pour lequel rien n'a été fait depuis 1830 :

« Pour la première fois depuis dix-huit ans (...) vous entreprenez de parler au peuple et vous cherchez votre point d'appui en dehors de la classe moyenne ; (...) si vous parvenez (...) à agiter le peuple, vous ne pouvez pas plus prévoir que moi où doit vous conduire une agitation de cette espèce. (...) À mesure que la campagne des banquets se prolongeait (...) J'appris de Beaumont (...) que l'agitation créée dans le pays par les banquets dépassait non seulement les espérances mais les désirs de ceux qui l'avaient fait naître ; ceux-ci travaillaient plutôt à la calmer qu'à l'accroître. »

Effectivement la légitime agitation populaire une fois engagée irait jusqu'au bout de l'épreuve de force. Les journées de février aboutissent à l'abdication de Louis-Philippe, le 24 février. Le même jour, la

duchesse d'Orléans se rend à la chambre mais ne peut se faire reconnaître comme Régente, au grand dam de Tocqueville. Le gouvernement provisoire est constitué sous l'autorité de Lamartine, c'est une victoire des républicains mais, comme plus tard en 1968, les élections envoient à la Constituante une assemblée où les révolutionnaires sont minoritaires et où, au contraire les éléments conservateurs sont renforcés :

« L'Assemblée constituante (...) renfermait infiniment plus de grands propriétaires et même de gentilshommes que n'en avait eu aucune des Chambres choisies dans les temps où la condition nécessaire pour être électeur et pour être élu était l'argent. Et l'on y rencontrait un parti religieux plus nombreux et plus puissant que sous la Restauration même ; j'y comptais trois évêques, plusieurs vicaires généraux et un dominicain, tandis que Louis XVIII et Charles X n'avaient jamais pu réussir qu'à faire élire un seul abbé. »

Une nouvelle fois s'instaure une division de la France en deux : les propriétaires, petits ou grands, riches ou pauvres, qui se considéraient comme appartenant à une même famille, et les prolétaires, division également de la Province contre Paris. Les clubs et les républicains avancés organisent la manifestation du 15 mai ; après avoir forcé l'entrée de l'Assemblée nationale et l'avoir déclarée dissoute, la foule se rend alors à l'hôtel de ville de Paris où on établit la liste d'un gouvernement insurrectionnel ([Blanqui](#), [Ledru-Rollin](#), [Albert](#), [Louis Blanc](#), [Huber](#), [Thoré](#), [Cabet](#), [Pierre Leroux](#), [Raspail](#)), mais des membres de la Garde nationale, réunis par [Lamartine](#) et [Ledru-Rollin](#), membres de la [Commission exécutive](#), assiègent l'hôtel de ville et en délogent les manifestants dont les chefs sont arrêtés. Si bien que lors des sanglantes journées de juin, les révolutionnaires qui se battent avec un courage extraordinaire n'ont plus de chef véritable. Ce sont des journées de véritable guerre civile. Le 23 les révolutionnaires sont maîtres du terrain, la riposte militaire est très rude et très difficile ; les combattants du peuple sont remarquables, les femmes prêtent un concours actif à la lutte et c'est finalement le ralliement de la Garde Nationale à la légalité qui fait pencher le fléau du côté des institutions.

Les journées de juin constituent un véritable épisode de guerre civile ; dénoncer une absence totale d'empathie de Tocqueville pour le

peuple de Paris est totalement inexact. Que le lecteur se reporte au texte lui-même et non pas à la présentation très partielle faite par Michel Onfray, qu’il se reporte également à la dénonciation qu’il fait des conditions misérables des ouvriers de Manchester <sup>7</sup>, ou à celles des Irlandais mourant véritablement de faim, victimes de l’égoïsme de l’aristocratie locale <sup>8</sup>.

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

### *L’Algérie (Biographie Perrin, p. 422-447)*

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons signalé précédemment la réaction de Tocqueville à l’expédition de 1830, ainsi que le sens et la portée finalement assez réduite de ses deux lettres sur l’Algérie de 1837. Ajoutons deux points mentionnés dans les biographies : en 1828, alors que Kergorlay termine l’école des artilleurs à Metz et brûle de partir en campagne pour se couvrir de gloire et de galons, Alexis lui écrit : « il est possible que si l’on évacuait bientôt la Morée, on portât la guerre à Alger, car il faut que cette ridicule affaire se termine ». Il est difficile de tirer des conclusions majeures de ce simple bout de phrase isolé, libre à chacun de lui attribuer la signification qui lui semble pertinente. Entre le 20 septembre et le 18 novembre 1833, un échange de lettres – trois de Kergorlay et une d’Alexis – évoquent un éventuel achat de terres dans la Mitidja, soit pour les cultiver, soit pour faire un placement. En conclure que les deux amis songent véritablement à s’installer comme colons en Algérie est sans doute aller un peu vite en besogne. Bien des années plus tard, retiré de la vie politique et mettant de l’ordre dans son courrier, Alexis écrit au sujet de l’une de ces lettres : « *Lettre curieuse de Louis constatant notre intention de passer en Afrique* <sup>9</sup>. » N’oublions pas qu’à l’époque nos deux amis sont impécunieux. Le 29 août 1836, Kergorlay qui songe à faire un voyage en Allemagne em-

---

<sup>7</sup> Tocqueville, Perrin, p. 290-292.

<sup>8</sup> Tocqueville, Perrin, p. 298-301.

<sup>9</sup> Tocqueville, Perrin, p. 290-292.

prunte 1500 francs à Alexis, qui vient de toucher le prix Montyon. L'achat de terres en Algérie aurait donc été lié à des subsides familiales, d'autre part, à l'époque, Alexis se lance dans la rédaction de la première *Démocratie* avec pour objectif, à terme, d'entreprendre sa carrière politique en France ce qui est incompatible avec une installation dans la Mitidja ! Il est plus vraisemblable de penser que Kergorlay, passé maître dans l'art de monter des projets qui n'aboutissent pas, a lancé cette idée essentiellement pour détourner, une fois encore, son ami de son projet de mariage avec Marie. Louis s'était d'ailleurs chargé de trouver un parti à Alexis qui n'avait pas apprécié à sa juste valeur tant de dévouement, et, surtout il lui avait demandé un mois plus tôt de mettre un terme à une liaison qui risquait d'aboutir à une mésalliance : il ne supportait pas que son cousin pût envisager d'épouser une roturière, qui plus est plus âgée que lui et anglaise de surcroît ! En fonction des documents dont nous disposons, rien ne permet de dire sérieusement que Tocqueville ait véritablement songé à partir comme colon en Algérie pour défricher des terres arables, surtout dans ces années où il se demande comment les Beaumont peuvent bien faire pour porter un véritable intérêt aux terres agricoles attenantes à leur manoir.

Cela n'empêche pas son attention pour les affaires algériennes de croître au fil des années, et 1840 est une année charnière : la France doit désormais choisir entre renoncer à son implantation en Algérie ou assumer politiquement son installation : le *statu quo* antérieur, sans choix ni objectif précis, n'est plus tenable. Dès 1833, une commission sur l'Afrique placée sous l'autorité d'Hippolyte Passy, ami de Tocqueville et adversaire de la colonisation, a conclu à la nécessité de rester à Alger, mais depuis les choses ont évolué. Le 14 octobre 1839, le ministre de la Guerre a substitué à l'ancienne dénomination de « Régence d'Alger », le terme nouveau d'Algérie. En 1840, Thiers, revenu au pouvoir le 1er mars, est partisan d'une conquête complète. En octobre, il est remplacé par le ministère Soult-Guizot qui fait nommer Bugeaud gouverneur général le 29 décembre. Dès janvier 1840, celui-ci déclare : « Je dis que l'occupation restreinte est une chimère dangereuse. [...] L'abandon [...] la France officielle n'en veut pas. [...] Il ne reste, selon moi, que la domination absolue, la soumission du pays », ce que Marc Ferro commente ainsi : « [après avoir] été un adversaire acharné de l'occupation totale quand il n'était pas gouverneur, il se



convertit à la conquête dès qu’il occupa cette fonction <sup>10</sup> ». La question de la colonisation de l’Algérie devient très importante dans la vie politique française. Tocqueville et Beaumont décident alors d’entreprendre un voyage auquel ils songent sérieusement depuis un an, en compagnie d’Hippolyte. Ils retrouvent sur place Corcelle puis, en cours de voyage, le vieux comte Daru qui visite le pays.

Pendant son voyage américain, Tocqueville avait vivement regretté la perte des possessions françaises d’Amérique du Nord, malgré la qualité du peuple installé au Canada. La question l’avait préoccupé et en 1833, il avait rédigé quelques pages dans lesquelles il tente de dégager les raisons majeures de l’incapacité ou de l’inaptitude française en matière de colonisation intitulées « Quelques idées sur les raisons qui s’opposent à ce que les Français aient de bonnes colonies <sup>11</sup> ». Pour lui, la nation française est moins capable que la nation anglaise de réussir une entreprise coloniale parce que contrairement aux Anglais, les Français conservent, même dans la colonie, un esprit de clocher qui prime sur l’esprit d’aventure, et surtout parce que leurs entreprises coloniales restent marquées par la centralisation et le lien organique à la mère patrie. Ses deux voyages en Algérie vont confirmer cette dernière conviction avec d’autant plus de force que l’éloignement entre la France et sa colonie était moindre.

Avant de partir pour son premier voyage, Tocqueville a lu attentivement le Coran en mars 1838 <sup>12</sup>, et pris des notes. Il juge sévèrement la religion de Mahomet qui a confondu et entremêlé le religieux et le politique ce qui est pour lui « la cause première du despotisme et surtout de l’immobilité sociale qui a, presque toujours, fait le caractère des nations musulmanes et qui les fait enfin succomber toutes devant les nations qui ont embrassé le système contraire <sup>13</sup> ». Il a également lu et annoté les tomes I à III du *Tableau de la situation des établissements français dans l’Algérie* publiés respectivement en 1838, 1839 et 1840 et, en septembre et octobre 1840, le premier volume des *Actes du gouvernement* concernant l’occupation d’Alger du 5 juillet 1830 au 1er octobre 1834. Il lui reste désormais à aller voir sur place comment les choses se passent.

---

<sup>10</sup> M. Ferro, *Le livre noir du colonialisme*, p. 491.

<sup>11</sup> O.C., III, 1.

<sup>12</sup> Dans l’édition Savary, en deux volumes.

<sup>13</sup> O.C., III, 1, p. 174.

Les voyageurs quittent Toulon le 4 mai et arrivent à Alger le 7. Tocqueville découvre avec stupéfaction la diversité de la population et l'agitation de la ville :

Imagine-toi un échantillon de toutes les races, de tous les costumes, de toutes les langues, Européens, Asiatiques, Arabes, Maures, Kabyles, Nègres, chacun avec son attitude propre et tous enfermés dans un lieu trop petit pour les contenir, s'agitant au milieu du labyrinthe des rues d'Alger, parmi des maisons en ruines et d'autres qui s'élèvent <sup>14</sup>.

Bugeaud se montre accueillant avec les visiteurs, leur proposant de les accompagner jusqu'à Mostaganem et Oran sur son bateau, mais Tocqueville est méfiant : « Je pense qu'il veut avoir l'occasion de causer avec nous et de nous endoctriner, ce à quoi il ne réussira pas <sup>15</sup>. » Le départ d'Alger a lieu le 15 et le groupe arrive à Mostaganem le lendemain. Le 18, Bugeaud part vers le sud accompagné d'Hippolyte et de Corcelle pour trois semaines, mais Alexis dont l'état de fatigue est trop évident doit renoncer à les suivre. Il part avec Beaumont pour Oran où ils rencontrent Lamoricière, puis visitent Mers-el-Kébir et sont de retour à Alger le 22 où ils restent quelques jours. Là, ils font la connaissance de Mgr Dupuch, évêque d'Alger, qui a fait preuve de courage en s'entremettant pour la libération de 130 prisonniers. Le prélat est un homme intrépide, un tempérament de Gascon, il leur inspire de l'admiration mais également de sérieuses réserves car il semble se mêler de beaucoup d'affaires et devra effectivement plus tard se réfugier, pour échapper à ses créanciers, chez de Vialar, un ancien procureur qui s'est installé comme colon en Algérie.

Abd el-Kader a interdit à ses hommes de couper la tête de soldats français, il les fait bastonner s'ils désobéissent, mais il leur paie cher les prisonniers : « Voilà, vous l'avouerez un singulier sauvage et certes ce n'est pas nous qui en fait d'humanité pouvons espérer lui donner des leçons. Malheureusement, ses hommes ne sont pas toujours aussi humains et en général tout français qui tombe entre leurs mains est tué s'il cherche à se défendre », écrit-il à son père le 23 mai <sup>16</sup>, avant de s'embarquer pour Philippeville le 28. Les deux voya-

<sup>14</sup> O.C., XIV, pp. 418-419 ; lettre à Marie, le 9 mai 1841.

<sup>15</sup> O.C., XIV, p. 420-421.

<sup>16</sup> O.C., p. 218-219.

geurs font escale le 29 à Bougie et Djijelli et arrivent le lendemain à Philippeville. C’est pour eux un pays enchanteur et Tocqueville est frappé par l’attitude des Kabyles, si civilisés par certains côtés, et si sauvages par d’autres. Pacifistes et commerçants quand ils viennent vendre leurs produits, mais n’hésitant pas à tirer sur l’intrus qui prétend entrer dans le pays sans y être invité :

Tant que nous restons chez nous, ils viennent volontiers commercer. Mais du moment où nous faisons mine d’aller chez eux, c’est la guerre. Ont-ils après tout si grand tort et leur instinct inhospitalier ne leur fait-il pas bien deviner que quand les Européens s’introduisent dans un pays quelconque, fût-ce en suppliant, ils y deviennent bientôt les maîtres et les oppresseurs <sup>17</sup>.

L’état de santé de Tocqueville se dégrade bientôt, il veut partir pour Constantine avec Beaumont, mais bientôt, il ne tient plus à cheval. Il est atteint par une forme de dysenterie et il faut, dès le lendemain, trouver une charrette pour le ramener à Philippeville. Beaumont interrompt son voyage pour ne pas laisser Tocqueville seul, et ils regagnent tous deux Alger, puis Toulon le 11 juin. Malgré ce voyage écourté, Alexis rédige, outre ses notes de voyage, un long *Travail sur l’Algérie*, en octobre 1841. Ce texte n’a pas de fonction précise, il aurait pu constituer la base d’un rapport ou d’une publication mais Tocqueville renonce à le mettre en forme. Il incite Beaumont à faire part de son voyage et à se prononcer sur l’état de la colonie et de la colonisation. Pour l’encourager, il lui expédie son *factum* en espérant que, reprenant et complétant ces pages, il écrira un ouvrage sur l’Algérie. Beaumont se contente de publier dans *Le Siècle* six articles sur l’*État de la question d’Afrique*, en novembre et décembre 1842. Ces articles, sans signature, provoquent la colère de Bugeaud qui dénonce une manœuvre de Tocqueville. Il n’est pas si loin de la vérité. De 1841 à 1847-1848, Tocqueville ne cesse en effet de dénoncer son attitude en Algérie et le considère comme la principale cause de l’échec de la colonisation. On peut donc, si on le souhaite, dénoncer la pensée et les prises de position de Tocqueville en faveur de la colonisation mais le propos perd toute sa force lorsque la critique dénonce les options de Tocqueville à

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, pp. 432-433.

partir des propos de Bugeaud avec une logique qui n'est pas sans rappeler celle de *Diafoirus* : « *Eh ! oui ; rôti, bouilli, même chose* ».

On peut pas comprendre, ni juger, l'attitude de Tocqueville vis-à-vis de la colonisation en Algérie, si l'on ne tient pas compte de l'ensemble du corpus et si l'on néglige les données diachroniques de cette question. Ses prises de position évoluent en fonction des décisions politiques prises et de l'état de la situation sur le terrain. Rappelons que s'il joue un rôle important dans cette affaire, il n'est jamais en charge directement de cette question. Le bilan de la colonisation dressé par Tocqueville, en 1840-1841, est encore beaucoup plus accablant qu'en 1837. La pratique globale des autorités coloniales est aberrante, inhumaine et stupide ; l'administration intervient inutilement et avec violence dans le domaine privé et intime, en contraignant les femmes à se soumettre à la visite du médecin : « *Deux fois la visite du médecin a été imposée aux musulmans... [...] Enfin, dit avec une joie fort imbécile le compte rendu, “ les maisons murées des Maures s'ouvrent devant le médecin ”. Voilà un beau triomphe* <sup>18</sup> ! » L'administration multiplie sans raisons les expropriations des indigènes, comme des colons, qui sont effectuées sans respect des gens, « comme par des sauvages ».

En 1830-1831, Clauzel a fait confisquer « tous les biens des Turcs sortis de la régence », puis ceux des résidents qui se sont faits remarquer « par leur esprit d'opposition à la France » : « Tout cela est fort odieux et ce qui le rend plus odieux encore, c'est que la liste de ces suspects ne fut pas dressée, mais que chaque jour les agents du domaine purent y inscrire qui ils voulaient <sup>19</sup>. » « L'administration et l'armée font régner partout l'absolutisme et l'arbitraire le plus complet : un bien déclaré d'utilité publique est exproprié dans les vingt-quatre heures sans indemnité préalable. » A Philippeville, Tocqueville a vu des maisons neuves détruites, bien que construites sur un alignement autorisé par l'administration qui, depuis, avait changé d'avis ! La limite est difficile à cerner entre l'incapacité, l'imbécillité et le brigandage. Lors de son séjour à Alger, Tocqueville a vu Bugeaud donner des terres à cultiver aux soldats, initiative qui aurait pu être louable s'il avait choisi des terres inoccupées plutôt que de spolier des agriculteurs de terrains de valeur : « *Est-il possible, je le demande, d'imagi-*

<sup>18</sup> O.C., III, 1, p. 175 ; notes sur l'Algérie, 1840.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 184.

*ner une mesure plus brutale, plus absurde et plus dangereuse, que celle qui consiste à exproprier des colons déjà établis <sup>20</sup> ? »*

Les témoignages recueillis par les deux voyageurs dénoncent unanimement les multiples exactions de l’armée vis-à-vis tant des colons que des indigènes. Il arrive que les militaires eux-mêmes se vantent de ces hauts faits d’armes ! Comment ne pas s’opposer à : « *l’insolence française un sabre au cul <sup>21</sup>* » ? À Philippeville, le 30 mai 1840, Beaumont et Tocqueville rencontrent le colonel d’Alphonse, « bon officier, de caractère affable et bienveillant » selon ses supérieurs ; qu’on en juge :

Il n’y a, Messieurs, que la force et la terreur qui réussissent avec ces gens-ci. L’autre jour j’ai fait une razzia [...] du reste je n’ai pas voulu pousser à fond les choses : après avoir tué cinq ou six hommes, j’ai épargné les bestiaux. [...] L’autre jour un meurtre a été commis sur la route. Un Arabe qu’on soupçonnait m’a été amené. Je l’ai interrogé et ensuite je lui ai fait couper la tête. Vous verrez sa tête sur la porte de Constantine. Quant à vos prétendus colons de Philippeville, c’est un tas de canailles <sup>22</sup>...

Et ce brave militaire si plein de mansuétude, d’ajouter qu’il réquisitionne les colons, et qu’à toute résistance, il les envoie brûler au soleil au blockhaus le plus proche, Et Tocqueville de conclure :

---

<sup>20</sup> *Ibid.*, pp. 265-266.

<sup>21</sup> O.C., V, 2, p. 204.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 216. Notes de voyage, 30 mai 1840.

Et moi, écoutant tristement toutes ces choses, je me demandais quel pouvait être l’avenir d’un pays livré à de pareils hommes et où aboutirait enfin cette cascade de violences et d’injustices, sinon à la révolte des indigènes et à la ruine des Européens ?

Ce qui est visible dans toute l’Afrique, mais particulièrement ici où il est le maître, c’est non seulement la grossièreté et la violence naturelle au pouvoir militaire, mais la haine ardente et inintelligente du militaire contre le civil. [...] Nous avons retrouvé ce sentiment imbécile dans tous les grades, et le général Bugeaud en est la personnification <sup>23</sup>.

Pour Tocqueville, la seule colonisation viable ne peut être que civile, alors que Bugeaud, au contraire, maltraite les indigènes mais aussi les colons. L’armée leur prend de force leur fourrage au lieu de leur acheter, et quand elle est tout de même contrainte de les payer, elle impose les prix les plus bas, contraignant à terme les colons à vendre leur exploitation. Pour que la colonisation réussisse, il faudrait au contraire que l’État accompagne la libre entreprise, fournisse à ces individus les infrastructures minimales – école, fontaine, voirie, éventuellement une aide pour l’installation –, il considère qu’il convient de faire des entorses à l’économie libérale <sup>24</sup> et de « *faire un pont d’or à ceux qui vont en Afrique* », qui doivent s’enrichir en cultivant. L’État doit donc laisser entrer en France les produits de l’industrie coloniale de l’Algérie, et même les préférer aux produits identiques venant des autres pays.

Tocqueville se prononce donc en faveur la poursuite de la colonisation, mais il estime que tout est à reprendre. Sans entrer dans le détail, précisons dans les grandes lignes, la critique et les propositions tocquevilliennes. En premier lieu, l’Algérie doit cesser d’être une terre de non-droit, l’arbitraire de l’armée et de l’administration doit laisser place à une véritable garantie des droits individuels. Pour cela, il faut absolument restreindre les droits illimités du gouverneur, comme celui

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>24</sup> Sur ce point on pourra se reporter à Tocqueville, Textes économiques. Anthologie critique. Pocket/Agora, 2004, où il est établi, textes à l’appui, qu’il n’est pas pertinent de faire de Tocqueville un partisan déterminé du libéralisme en économie, contrairement aux réitérations sempiternelles de la vulgate qui ignore ou choisit d’ignorer ces textes.

d’expulser qui bon lui semble de la colonie sans rendre aucun compte, exiger pour les expropriations des délais et des déclarations d’intérêt public, garantir la propriété et réformer le tribunal administratif qui est pour l’heure l’exemple du non-droit et de l’iniquité <sup>25</sup>.

Le gouvernement doit absolument retirer l’administration de la colonie des mains des militaires :

Livrer le gouvernement civil de l’Afrique aux bureaux du ministère de la Guerre, c’est vouloir d’une part que les choses soient mal conduites et de l’autre que personne ne soit responsable de cette mauvaise conduite.

Il est évident que les hommes les moins propres à organiser et même à bien concevoir une société civile et une société civile coloniale sont les commis du ministère de la Guerre. [...]

Tant que la direction générale sera confiée à un militaire, l’œuvre de colonisation qui est notre grande affaire ne se fera pas ou se fera mal. [...] La guerre sera toujours, quoi qu’on fasse sa grande préoccupation. Vouloir donner à une administration civile la place qui lui convient sous un chef militaire me paraît essayer une œuvre presque impossible <sup>26</sup>.

Les militaires sont non seulement incompétents et inefficaces, mais encore particulièrement dangereux pour l’existence même des libertés démocratiques. Ne l’a-t-il pas déjà écrit quelques mois plus tôt ? Comme autrefois les litanies des saints contre les misères du monde, Tocqueville en appelle à Dieu pour éviter à la France de tomber sous la coupe des militaires d’Afrique. Sa prière ne fut pas entendue, dix ans plus tard le Maréchal de Saint-Arnaud, ancien de l’armée d’Afrique sera au centre du coup d’État qui sous les ordres de Louis-Napoléon, sacrifiera la République <sup>27</sup> :

---

<sup>25</sup> Sur ces points voir O.C., III, 1, p. 278-280.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 270-271.

<sup>27</sup> Avant le coup d’État Louis-Napoléon avait nommé Saint-Arnaud ministre de la guerre. En 1845, en Algérie, celui-ci avait procédé, après le colonel Pé-lissier, à des enfumades : « Feu allumé, [...] Je fais hermétiquement boucher toutes les issues, et je fais un vaste cimetière. La terre recouvrira à jamais les cadavres de ces fanatiques. Personne n’est descendu dans les cavernes ; personne... à part moi ne sait qu’il y a là-dessous cinq cents brigands » in *L’Algérie heureuse* (sic), Maréchal de Saint-Arnaud, Les premières années de l’Algérie française, p. 250 (Robert Laffont, 1978). Ces « brigands » étaient non seulement des hommes mais également des femmes, des enfants et des



On ne peut se dissimuler que l’officier qui une fois a adopté l’Afrique et en a fait son théâtre, n’y contracte bientôt des habitudes, des façons de penser et d’agir très dangereuses partout mais surtout dans un pays libre. Il y prend le goût d’un gouvernement dur, violent, arbitraire et grossier. J’appréhende qu’un jour ils n’apparaissent sur le théâtre de nos affaires intérieures avec la force d’opinion qu’ils auront acquise. [...] Dieu nous garde de voir jamais la France dirigée par l’un des officiers de l’armée d’Afrique <sup>28</sup>.

Ajoutons, pour rendre au propos toute sa valeur, que Tocqueville n’est pas antimilitariste par nature puisqu’il existe une tradition militaire dans sa famille, que lui-même a pensé à cette carrière, et qu’il compte des amis dans cette armée d’Afrique, au premier rang desquels Lamoricière ; et il admire, il l’écrit dans ses *Souvenirs*, ceux d’entre eux qui, comme le général Valée et quelques autres, ont conservé un sens moral et civique au retour.

Si la France veut réussir la colonisation, elle doit construire un pays de droit, par l’élection de conseils municipaux, la création de garanties juridiques et une forme au moins partielle de liberté de la presse. L’administration de la colonie doit être confiée à un responsable civil et changer de mode d’organisation et de fonctionnement. Il faut que cesse la guerre continuelle entre l’administration civile et militaire, et que le pouvoir central de la métropole n’ait plus à arbitrer les litiges entre les différentes administrations, en France et dans la colonie. Le ministère doit nommer un responsable ou gouverneur civil sur place. Enfin, Tocqueville se prononce absolument contre toutes les formes de colonies partielles envisagées par les fouriéristes ou les saint-simoniens, aussi bien que les colonies religieuses fondées par l’abbé Landmann ou les colonies militaires de Bugeaud. Toutes, selon lui, conduiront à des échecs coûteux.

Puisque le gouvernement est convaincu de la nécessité de coloniser, ce qui est également la position de Tocqueville, il faut entrer dans une guerre totale pour vaincre Abd el-Kader. Tocqueville ne l’ignore

---

vieillards. Quelques semaines plus tôt, Pélicier en procédant de la même façon, avait enfumé huit cents Algériens !

<sup>28</sup> O.C., III, 1, p. 236.



pas, un tel affrontement sera naturellement cruel des deux côtés : des civils seront tués, des villages brûlés et des récoltes détruites.

J’ai souvent entendu en France des hommes que je respecte, mais que je n’approuve pas, trouver mauvais qu’on brûlât les moissons, qu’on vidât les silos et enfin qu’on s’emparât des hommes sans armes, des femmes et des enfants. Ce sont là, suivant moi, des nécessités fâcheuses, mais auxquelles tout peuple qui voudra faire la guerre aux Arabes sera obligé de se soumettre, écrit Alexis de Tocqueville, avant d’ajouter : Je crois que le droit de la guerre nous autorise à ravager le pays et que nous devons le faire soit en détruisant les moissons à l’époque de la récolte, soit dans tous les temps en faisant de ces incursions rapides qu’on nomme razzias et qui ont pour objet de s’emparer des hommes ou des troupeaux.

Mais l’honnêteté intellectuelle et l’objectivité historique veulent qu’on n’oublie pas de citer le paragraphe précédent, contrairement à une pratique récente qui fait une présentation déformée des positions de Tocqueville pour mieux les critiquer :

Pour ma part, j’ai rapporté d’Afrique la notion affligeante qu’en ce moment nous faisons la guerre d’une manière beaucoup plus barbare que les Arabes eux-mêmes. C’est, quant à présent, de leur côté que la civilisation se rencontre. Cette manière de mener la guerre me paraît aussi inintelligente qu’elle est cruelle. Elle ne peut entrer que dans l’esprit grossier et brutal d’un soldat. Ce n’était pas la peine en effet de nous mettre à la place des Turcs pour reproduire ce qui en eux méritait la détestation du monde. Cela, même au point de vue de l’intérêt, est beaucoup plus nuisible qu’utile ; car, ainsi que me le disait un autre officier, si nous ne visons qu’à égaler les Turcs nous serons par le fait dans une position bien inférieure à eux : barbares pour barbares, les Turcs auront toujours sur nous l’avantage d’être des barbares musulmans <sup>29</sup>.

Tocqueville effectue un second voyage en Algérie cinq ans plus tard, cette fois en compagnie de Marie qui n’a pas consenti à le laisser partir sans elle. Il fait désormais partie d’une délégation officielle, qui comporte d’autres députés qu’il retrouve à Alger : Lanjuinais et Lavergne, mais également Béchameil et Plichon. Un journaliste, Bussière, s’est joint au groupe, qui restera avec Tocqueville lorsque le

---

<sup>29</sup> O.C., III, 1, p. 226. L’officier dont parle Tocqueville est Lamoricière.

groupe se divisera et donnera le compte rendu de ce voyage plusieurs années plus tard <sup>30</sup>.

Le 11 octobre Tocqueville écrit de Marseille à son ami Corcelle pour lui indiquer comment il envisage désormais la colonisation et l'objectif qu'il assigne à son voyage :

La question d'Afrique elle-même, dans toute sa variété et dans sa grandeur, pour moi se résume ainsi : comment arriver à créer en Afrique une population française ayant nos lois, nos mœurs, notre civilisation, tout en gardant vis-à-vis des indigènes tous les égards que la justice, l'humanité, notre intérêt bien entendu et, comme vous l'avez dit, notre honneur, nous obligent étroitement à avoir ? Les limites de la question ne sont pas moins vastes, elle a ces deux faces et l'on ne saurait utilement envisager l'une sans voir l'autre <sup>31</sup>.

Tocqueville comptait séjourner à Alger avec Marie mais Bugeaud invite les visiteurs à l'accompagner jusqu'à Orléansville en passant, nous dit Bussière, par Blida, Médéa et Miliana. Il veut prouver à ses invités les résultats militaires obtenus et la pacification du pays. Heureux hasard, par deux fois, ils rencontrent des ouvriers français voyageant seuls sans escorte : le premier groupe au col de la Mouzaïa, revient « à pied et sans armes » de Médéa et gagnent Blida ; le second, quelques jours plus tard, se rend d'Orléansville à Miliana. Ce voyage leur permet également de voir des colonies militaires ou civiles de types différents, Boufarik, Beni-Mered, et celles mises en place par le colonel Marengo, Saint-Ferdinand, Sainte-Amélie et le Marabout d'Aumale. Bugeaud avait tenu à mettre en valeur la colonie de Beni-Mered, organisée selon les principes et méthodes qui lui sont chers. Des soldats qui n'ont plus que trois ans de campagne à accomplir sont regroupés dans un cantonnement : ils bâtissent un village où ils s'installeront. Le matériel de première nécessité leur sera fourni par les magasins de l'armée, le génie militaire fabriquera les instruments de labour, l'intendance fournira le cheptel. Un bilan sera tiré à l'expiration des trois ans : l'État se remboursera des avances et le soldat laboureur, redevenu citoyen, se trouvera propriétaire, après tirage au sort, d'un des lots créés par la colonie. Bugeaud a constitué, outre Be-

---

<sup>30</sup> Dans la *Revue des deux Mondes*, en 1853.

<sup>31</sup> O.C. XV, 1, p. 219.

ni-Mered, deux villages de ce type, Maëlma, Aïn-Fouka, qui constituent à ses yeux une réussite exemplaire. Malheureusement pour lui, le jour même de leur arrivée, les « futurs » citoyens, à qui il reste six mois d’engagement, réclament la suppression de cette communauté militaire. Chacun souhaite retrouver son indépendance et être libre de ses mouvements et de ses choix. L’affaire est également un gouffre financier : l’armée a payé la solde des soldats colons et les frais nécessaires à la construction de dix maisons, d’un fossé et d’un mur d’enceinte, soit quelque 200 000 francs versés par le Trésor. À Miliana, une surprise désagréable attend à nouveau le maréchal : les civils, qu’il déteste, ont l’inconvenance de venir troubler la fête que le général Levasseur donne en son honneur :

Les civils formèrent une députation qui vint présenter au Maréchal les honneurs de la population et lui faire connaître ses besoins. Parmi ces besoins se trouvait celui d’un commissaire civil pour l’administration municipale et d’un juge de paix pour l’administration de la justice. C’était blesser Achille au talon. [...] Il leur exposa sa théorie des avantages d’une administration gratuite et expéditive <sup>32</sup>...

Il leur reproche leur ingratitude et les congédie avec humeur, rapporte Bussière.

Le Maréchal détestait la colonisation civile et quelques jours plus tôt, à Médéa, il avait porté un toast à l’armée, en y mêlant des propos malveillants vis-à-vis des colons civils, des Chambres et du gouvernement ; chacun en avait *pris pour son grade*. Tocqueville avait invité « avec finesse », commente Bussière, à porter un toast à l’union du civil et de l’armée <sup>33</sup>. À Orléansville, Tocqueville accompagné de deux députés, de Bussière et du lieutenant-colonel Canrobert, quittent le groupe de Bugeaud, traversent le Dahra et gagnent Tenès d’où ils s’embarquent pour Oran. Tocqueville y rencontre Lamoricière, avec lequel il entretient des relations chaleureuses (même s’il ne lui fait pas une confiance absolue) : il admire son courage et, d’une certaine façon, son attitude face aux indigènes, à la guerre et à la colonie. Le lendemain il repart en hâte pour Alger, après avoir prévenu Marie par télégraphe, le bateau du courrier n’ayant pas pu partir.

---

<sup>32</sup> Tocqueville sur l’Algérie, G.F., p. 330.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 319.

Après quelques jours passés auprès de Marie, Tocqueville et Bussièrè visitent, entre le 1er ou le 2 et le 10 décembre, des villages des environs, dans le Sahel et la Mitidja. Il refait alors le travail d'enquête qu'il a mené aux États-Unis, visitant les exploitations, s'entretenant avec les colons ou avec le personnel des bureaux arabes, les maires quand il y en a, des administrateurs ou des officiers. Il veut découvrir par lui-même la vérité du pays pour nourrir son rapport qui paraîtra en 1847 <sup>34</sup>.

Après cette visite instructive, Tocqueville et Marie partent pour Constantine où le général Bedeau, qui commande la région, les a invités. Mais le gros temps empêche le bateau de partir, Tocqueville en profite pour poursuivre ses visites <sup>35</sup>. Le 29, il rembarque pour la France.

---

<sup>34</sup> I, p. 765-793 et Tocqueville sur l'Algérie, témoignage de Bussièrè, in *Sur l'Algérie*, Garnier-Flammarion, 2003, p. 343-365. Rappelons simplement ici les étapes et les rencontres qui eurent lieu pendant le voyage du début décembre dans le Sahel et la Mitidja, puis ensuite pendant la seconde moitié du mois entre Bône et Philippeville :

2 décembre : rencontre M. Frutier à Beni Missouri et M. Mercurin de Charagas ; M. Mazère à Delly Ibrahim ; Tocqueville visite ensuite Ouled Fayed.

3 décembre : Tocqueville se rend à la colonie de Saint-Ferdinand, à Coléa, et rencontre M. Devoisin, commissaire civil qui part à La Calle ; il visite ensuite les villages de Fouka, Douaouda et Zéralda. Il s'arrange pour continuer de recueillir des renseignements sur Saint-Ferdinand et Ouled Fayed.

5 décembre : visite de la colonie Joinville et rencontre avec M. Simoneau, venu de Saintonge, qui a particulièrement souffert des turpitudes de l'administration.

6 décembre : visite du village de Dalmatie et rencontre avec M. Didier, l'homme du roi de Blida qui était en contact avec M. Adam, officier des bureaux arabes ; visite de Souma, où l'on se rend compte des passes droits dont bénéficie M. Schwartz, tailleur de M. Baudens, chirurgien du duc d'Aumale !

7 décembre : visite de Boufarik et rencontre avec MM. Raousset et Borelli, puis visite des villages d'Oued Alleg, d'Ouled Chebal et de Haouch Bou Youssef.

26 décembre : Tocqueville, de retour à Philippeville rencontre M. Dussaux, puis le capitaine Adam, chef du bureau arabe, le 28, ainsi que M. de Sainte-Colombe, receveur des Domaines.

<sup>35</sup> Le 18 décembre, encore à Bône, il rencontre un colon, M. Gentet, arrivé en 1737 et rencontre le même jour, à Oued el-Kébir, près de La Calle, M. Brussaux, sous-inspecteur des forêts de Bône qui lui explique que M. S. va partir découragé par les manœuvres d'obstruction du maréchal !

Le bilan est capital. Tocqueville a quitté le maréchal qui voulait « jeter de la poudre aux yeux des visiteurs », il est allé rencontrer les « vrais gens », les colons et leurs ouvriers arabes, il a voulu apprendre d’eux les conditions réelles de la colonisation civile agricole dont 80 % est située là, à quelques kilomètres d’Alger. Il prépare ainsi le rapport qu’il présentera à la Chambre en 1847. Ce rapport reprend pour une grande part les notes qu’il a rédigées en 1841 et qu’il n’a pas publiées, même si depuis les choses ont empiré.<sup>36</sup> Le bilan de Tocqueville porte sur deux points essentiels : la situation militaire et celle de la colonie.

En ce qui concerne la situation militaire, le pays peut rendre hommage à Bugeaud qui a su anéantir la guérilla d’Abd el-Kader. Dans le même temps pourtant, il a annihilé, en partie volontairement, les possibilités d’une colonisation civile. Il déteste les colons civils, s’efforce de les ruiner et de payer leurs produits le moins cher possible ; les services d’intendance de l’armée vont jusqu’à frauder sur le poids des marchandises qu’ils achètent aux colons : « les agents comptables de l’administration les pressurent pour les fourrages<sup>37</sup> ». Et, surtout, il joue sa carte personnelle. Tocqueville qui a souligné, dans la seconde *Démocratie*, le risque que l’armée et les militaires font courir aux pays démocratiques, dénonce ici les menées factieuses de Bugeaud.

L’attitude de Bugeaud est inadmissible aux yeux de Tocqueville, et de nombreux parlementaires. En 1845 et 1846, il a voulu lancer des opérations sur la Kabylie, malgré la décision du pouvoir politique, comme le rappelle Tocqueville à la Chambre le 9 juin 1846, intervenant dans le débat sur les crédits extraordinaires :

Ai-je besoin de [rappeler à la Chambre] que cette expédition qu’on peut maintenant, je crois, de l’aveu de tout le monde, appeler insensée, que cette expédition de la Kabylie a manqué être faite malgré le Gouvernement, qu’elle aurait été faite malgré lui, si la Chambre ne l’avait pas empêchée<sup>38</sup>.

---

<sup>36</sup> Nous citerons donc rapidement le rapport de 1847, dans la mesure où il reprend largement les données du Travail sur l’Algérie.

<sup>37</sup> Gallimard, « la Pléiade », I, p. 773.

<sup>38</sup> O.C., III, 1, p. 302.

L'année suivante, Tocqueville reprendra cette critique, en présentant à la Chambre son rapport sur l'Algérie. Il dénoncera l'attitude du maréchal qui en véritable « matamore », au sens étymologique du terme <sup>39</sup>, a lancé, dans le *Moniteur algérien* du 10 mai, un défi aux Kabyles, et en même temps à la représentation nationale :

M. le gouverneur général annonce [aux populations kabyles] que l'armée va entrer sur leur territoire pour en chasser les aventuriers qui prêchent la guerre contre la France. Il leur déclare qu'il n'a point le désir de combattre, mais que, s'il est parmi eux des hommes qui veulent la guerre, ils le trouveront prêt à l'accepter <sup>40</sup>.

Profitant d'un incident qui vient d'opposer Louis-Philippe à la commission, Dufaure remet à Soult, ministre de la guerre, un avis indiquant qu'elle s'oppose à l'intention réitérée par Bugeaud d'envahir la Kabylie. Querelle de préséance, le roi rappelle sèchement à la commission qu'au terme de l'article 12 de la charte « la puissance exécutive » n'appartient qu'à lui seul ! Ceci renforce la position de Bugeaud qui intervient au même moment, en mai 1847, dans la région qui s'étend autour des trois villes de Bougie, Hamza et Sétif.

Tocqueville a toujours condamné, de façon absolue, une intervention en Kabylie et, à plus forte raison, son occupation. Il porte une grande sympathie à ce peuple qu'il juge animé de sentiments démocratiques et réaffirme « qu'il y a des raisons péremptoires pour ne pas occuper la Kabylie ». Bugeaud lui-même n'avait-il pas convenu devant la Chambre : « Les populations de la Kabylie ne sont ni envahissantes ni hostiles ; elles se défendent vigoureusement quand on va chez elles, mais elles n'attaquent pas. » ? Tocqueville donne alors un avertissement qui constitue une de ses anticipations remarquables : « Nous allons vaincre les Kabyles ; mais comment les gouvernerons-nous après les avoir vaincus <sup>41</sup> ? » ; il rappelle comment l'intervention de Bugeaud a rompu, sciemment, une paix en train de se faire :

---

<sup>39</sup> Ce mot d'origine espagnole signifie « tueur de Maures ».

<sup>40</sup> O.C., III, 1, p. 359, Gallimard, « la Pléiade », p. 852.

<sup>41</sup> O.C., III, p. 360.

La commission des crédits extraordinaires disait l’an dernier : « Nous croyons que des relations pacifiques sont le meilleur, et peut-être le plus prompt moyen d’assurer la soumission des Kabyles. » Jamais prévision des Chambres ne s’était mieux et plus rapidement réalisée ; déjà un grand nombre de tribus kabyles, attirées par notre industrie, entraînent d’elles-mêmes en relations avec nous et s’offraient de reconnaître notre suprématie. Ce mouvement pacifique agitait celles mêmes qui n’y cédaient point encore. N’était-il pas permis de croire, Messieurs, qu’au moment où la paix réussissait si bien, on ne prendrait pas les armes ? Vous ne trouverez donc rien d’étrange à ce que votre commission se soit émue comme vous-mêmes, en apprenant l’expédition qu’on exécute <sup>42</sup>.

Pour Tocqueville, la guerre qu’il a fallu mener pour imposer la colonisation comporte son lot d’atrocités, de drames et de crises mais elle est, comme le dira Clausewitz, la poursuite de la politique par d’autres moyens, c’est-à-dire le moyen de mettre un terme à la guerre elle-même. Celle que mène Bugeaud est au contraire une fin en soi. Le colon ne saurait s’identifier au soldat : *ense et aratro*, et la bonne Algérie à celle des soldats laboureurs. Bugeaud a quasiment écrasé, et de façon délibérée, la colonisation civile qui, souligne Tocqueville, n’existe pratiquement plus : en 1846, sur 100 000 Européens, il ne reste plus que 7 000 agriculteurs, dont 5 000 maraîchers, installés à proximité immédiate des grandes villes. « La population agricole, [...] à vrai dire, n’existe pas <sup>43</sup> », affirme-t-il. C’est là un véritable échec (mais une réussite selon Bugeaud) qui pèse sur l’ensemble des actions menées dans le pays depuis les années 1840-1841. La guerre a été gagnée, mais la colonisation perdue – pour le moment – et largement obérée pour l’avenir.

Dans le rapport de 1847, Tocqueville trace donc les grandes lignes de ce que devrait être la politique coloniale de la France en Algérie permettant de poser les conditions nécessaires, même s’il apparaît assez clairement qu’il n’est pas assuré qu’elles soient suffisantes, pour réussir une colonisation durable et satisfaisante. Il faut, aider financièrement la réussite des colons en garantissant l’achat de leurs productions à un prix rémunérateur, mettre en place un cadastre qui garantisse les propriétés et une véritable justice qui garantisse de l’arbi-

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 295, note de A. Jardin.



traire. Il convient également d’assurer une représentation municipale et l’existence d’une liberté, au moins partielle de la presse.

Le rapport indique également quelle est la politique à appliquer et la marche à suivre vis-à-vis de la société indigène ; citons ici les principales indications retenues qui constituent la politique coloniale préconisée par Tocqueville en 1847 :

Il n’y a ni utilité ni devoir à laisser à nos sujets musulmans des idées exagérées de leur propre importance, ni de leur persuader que nous sommes obligés de les traiter en toutes circonstances précisément comme s’ils étaient nos concitoyens et nos égaux. [...] Ils n’entendent bien que la justice. La justice exacte, mais rigoureuse, doit être notre seule règle (-) quand ils se rendent coupables envers nous.

Ce que nous leur devons en tout temps, c’est un bon gouvernement. (-) Un pouvoir qui les dirige, non seulement dans le sens de notre intérêt, mais dans le sens du leur ; qui se montre réellement attentif à leurs besoins ; qui cherche avec sincérité les moyens d’y pourvoir ; qui se préoccupe de leur bien-être ; qui songe à leurs droits ; qui travaille avec ardeur au développement continu de leurs sociétés imparfaites ; qui ne croit pas avoir rempli sa tâche quand il en a obtenu la soumission et l’impôt ; qui les gouverne, enfin, et ne se borne pas à les exploiter.

Sans doute, il serait aussi dangereux qu’inutile de vouloir leur suggérer nos mœurs, nos idées, nos usages. Ce n’est pas dans la voie de notre civilisation européenne qu’il faut, quant à présent, les pousser, mais dans le sens de celle qui leur est propre ; il faut leur demander ce qui lui agréé et non ce qui lui répugne. [...] L’islamisme n’est pas absolument impénétrable à la lumière ; il a souvent admis dans son sein certaines sciences ou certains arts. Pourquoi ne chercherions-nous pas à faire fleurir ceux-là sous notre empire ? Ne forçons pas les indigènes à venir dans nos écoles, mais aidons-les à relever les leurs, à multiplier ceux qui y enseignent, à former les hommes de loi et les hommes de religion, dont la civilisation musulmane ne peut pas plus se passer que la nôtre. [...]

Les passions religieuses que le Coran inspire nous sont, dit-on, hostiles, et il est bon de les laisser s’éteindre dans la superstition et dans l’ignorance, faute de légistes et de prêtres. Ce serait commettre une grande imprudence que de le tenter. Quand les passions religieuses existent chez un peuple, elles trouvent toujours des hommes qui se chargent d’en tirer parti et de les conduire. Laissez disparaître les interprètes naturels et réguliers de la religion, vous ne supprimerez pas les passions religieuses, vous en livrez seulement la discipline à des furieux ou à des imposteurs. [...]



Mais la question vitale pour notre Gouvernement, c'est celle des terres. [...] En conquérant l'Algérie, nous n'avons pas prétendu, comme les Barbares qui ont envahi l'empire romain, nous mettre en possession de la terre des vaincus. [...] On nous livrait la ville, et, en retour, nous assurions à tous ses habitants le maintien de la religion et de la propriété. C'est sur le même pied que nous avons traité depuis avec toutes les tribus qui se sont soumises. S'ensuit-il que nous ne puissions nous emparer des terres qui sont nécessaires à la colonisation européenne ? Non sans doute ; mais cela nous oblige étroitement, en justice et en bonne politique, à indemniser ceux qui les possèdent ou qui en jouissent.

L'expérience a déjà montré qu'on pouvait aisément le faire, soit en concessions de droits, soit en échange de terres, sans qu'il en coûte rien, soit en argent à bas prix<sup>44</sup>. [...] il importe à notre propre sécurité, autant qu'à notre honneur, de montrer un respect véritable pour la propriété indigène, et de bien persuader à nos sujets musulmans que nous n'entendons leur enlever sans indemnité aucune partie de leur patrimoine, ou, ce qui se-

---

<sup>44</sup> Cette formule semble en contradiction avec les affirmations réitérées par Tocqueville selon lesquelles il ne faut ni spolier les indigènes de leurs terres, ni les indemniser de façon dérisoire ou factice. Tocqueville s'explique sur ce point précis plusieurs pages plus loin. Dans le texte des O.C., III, I, le texte ci-dessus se trouve à la page 326 et l'explication à la page 381. Selon le rapport Warnier, il y avait en 1830 dans le Tell 1 555 000 ha de terres appartenant au domaine de l'État, 300 000 ha de « terres mortes », c'est-à-dire sans propriétaires, le reste était constitué de 4 500 000 ha de terres dont la propriété était définie et qu'il convenait de laisser aux indigènes et de 5 000 000 ha de terres de statut indéfini sur lesquels les indigènes se contentaient de verser un impôt. Tocqueville écrit : « *Il est facile d'amener une tribu qui a un territoire trop vaste pour elle, mais qu'elle ne possède pas, à en céder une partie à la condition d'obtenir la propriété incommutable du reste. Le titre qu'on donne est le prix de la terre qu'on retient.* » Ce qui revenait globalement à s'emparer d'une partie des terrains dont le statut était, en gros, comparable à des communaux en établissant des droits de propriété pour la tribu sur la partie restante. Il s'agit là d'une forme de marchandage forcé qui revient dans les faits à une spoliation réelle de la partie des terres prises aux indigènes. Ceux-ci resteraient propriétaires de 4 500 000 hectares plus une partie des 5 000 000 d'hectares de terre de statut indéfini et les colons récupérant 1 855 000 hectares de terres d'État et de terres mortes plus une partie de terres de statut indéfini. Il y a bien là une spoliation très importante qui pouvait représenter dans les hypothèses de l'époque de l'ordre de 30 à 50% de la « terre utile » située entre la côte et l'Atlas (hors Kabylie) ; la partie qui est au-delà de l'Atlas, le petit désert, étant laissée intégralement aux mains des tribus qui les occupaient. Il s'agit donc bien d'une contrainte coloniale forte qui demeurait cependant, dans les hypothèses de l'époque, sans commune mesure avec ce qui se passait avec les terres des Indiens d'Amérique.

rait pis encore, l’obtenir à l’aide de transactions menteuses et dérisoires dans lesquelles la violence se cacherait sous la forme de l’achat, et la peur sous l’apparence de la vente. [...]

Partout où les transactions immobilières entre le propriétaire barbare et l’Européen civilisé pouvaient se faire sans contrôle, les terres passaient rapidement, et à vil prix, des mains de l’un dans celles de l’autre, et que la population indigène cessait d’avoir ses racines dans le sol. Si nous ne voulons pas qu’un pareil effet se produise, il faut que nulle part les transactions de cette espèce ne soient entièrement libres. Nous verrons ailleurs que cela n’est pas moins nécessaire à l’Européen qu’à l’Arabe. [...]

Il faut donc, quelle que soit notre conduite, rester forts. Ce doit toujours être là notre première règle.

### **Ce qu’on peut espérer :**

Ce qu’on peut espérer, ce n’est pas de supprimer les sentiments hostiles que notre Gouvernement inspire, c’est de les amortir ; ce n’est pas de faire que notre joug soit aimé, mais qu’il paraisse de plus en plus supportable [...] Il serait peu sage de croire que nous parviendrons à nous lier aux indigènes par la communauté des idées et des usages, mais nous pouvons espérer le faire par la communauté des intérêts.

[...] Si nos armes ont décimé certaines tribus, il y en a d’autres que notre commerce a singulièrement enrichies et fortifiées, et qui le sentent et le comprennent. Partout le prix que les indigènes peuvent attendre de leurs denrées et de leur travail s’est beaucoup accru par notre voisinage. D’un autre côté, nos cultivateurs se servent volontiers des bras indigènes. L’Européen a besoin de l’Arabe pour faire valoir ses terres ; l’Arabe a besoin de l’Européen pour obtenir un haut salaire. C’est ainsi que l’intérêt rapproche naturellement dans le même champ, et unit forcément dans la même pensée deux hommes que l’éducation et l’origine plaçaient si loin l’un de l’autre.

C’est dans ce sens qu’il faut marcher, Messieurs c’est vers ce but qu’il faut tendre.

La commission est convaincue que de notre manière de traiter les indigènes dépend surtout l’avenir de notre domination en Afrique, l’effectif de notre armée et le sort de nos finances ; car, en cette matière, les questions d’humanité et de budget se touchent et se confondent. Elle croit qu’à la longue un bon gouvernement peut amener la pacification réelle du pays et une diminution très notable dans notre armée.

Que si, au contraire, sans le dire, car ces choses se sont quelquefois faites, mais ne se sont jamais avouées, nous agissions de manière à montrer qu’à nos yeux les anciens habitants de l’Algérie ne sont qu’un obstacle qu’il faut écarter ou fouler aux pieds ; si nous enveloppions leurs populations, non pour les élever dans nos bras vers le bien-être et la lumière, mais pour les y étreindre et les y étouffer, la question de vie ou de mort se poserait entre les deux races. L’Algérie deviendrait, tôt ou tard, croyez-le, un champ clos, une arène murée, où, les deux peuples devraient combattre sans merci, et où l’un des deux devrait mourir. Dieu écarte de nous, Messieurs, une telle destinée !

Ne recommençons pas, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, l’histoire de la conquête de l’Amérique. N’imitons pas de sanglants exemples que l’opinion du genre humain a flétris <sup>45</sup>.

Le projet de Tocqueville, tel qu’il apparaît ici revenait à une division en quatre parties du territoire algérien. Les Algériens devaient conserver la totalité du territoire et du pouvoir sur la Kabylie et le sud algérien, à partir des Aurès. La Mitidja était déjà aux mains des colons, il n’était pas question de revenir là-dessus mais simplement de régulariser les titres de propriété et le cadastre. Pour le reste de l’Algérie « utile » il s’agit d’organiser la cohabitation de deux populations par l’achat à des conditions considérées comme justes de la partie nécessaire à l’installation des colons. Cette cohabitation devant être, affirme Tocqueville, bénéfique aux deux populations, les Arabes trouvant à s’employer temporairement pour des travaux agricoles sur la terre des colons et recevant un salaire normal et convenable, chacun aurait eu à y gagner. En outre la cohabitation devait permettre les échanges commerciaux, et à terme une vie en commun pacifiée et harmonieuse. Il s’agit cependant bien d’une spoliation vécue comme telle : « *Vous nous aviez solennellement promis de respecter nos propriétés et nos usages, et voilà que déjà votre gouvernement dispose du territoire de nos tribus en faveur d’agriculteurs français, territoire dont nos ancêtres jouissaient de temps immémorial. Pouvons-nous, du reste, nous méprendre sur vos intentions ? Vos journaux ne disent-ils pas hautement que vous voulez donner aux chrétiens les terres occupées aujourd’hui par les musulmans ?* » affirme un Khalifa arabe à Beaumont et Corcelle venus en mission d’information en Algérie en avril 1844.

---

<sup>45</sup> O.C., III, 1, p. 329.

Tocqueville se place bien, lui, dans une perspective coloniale, notamment en changeant pour partie la nature de la propriété, par exemple en donnant des titres de propriété individuelle sur des terres qui étaient collectives, ceci notamment pour se créer des obligés. Quand il présente cette approche dans son rapport à la Chambre, en avril 1847, Tocqueville estime que l'affaire est encore jouable, qu'elle mérite au moins d'être tentée. En ce qui concerne la colonisation de l'Algérie la France est à la croisée des chemins ; une alternative s'offre à elle qu'il a présentée dans le texte cité plus haut. Mais si l'on s'en rapporte à ses prises de position antérieures les chances de succès sont restreintes puisque d'une part l'armée est totalement inapte à la colonisation et que, d'autre part, l'administration brille par son inefficacité et sa spécificité consistant à faire le contraire de ce qu'il serait utile, nécessaire, voire obligatoire de faire. Bref, on se trouve très exactement dans le cas de figure qu'il avait évoqué quelques années plus tôt dans son texte : « *Quelques idées sur les raisons qui s'opposent à ce que les Français aient de bonnes colonies* <sup>46</sup> ».

Dans le cas de l'Algérie, il conviendrait que le pouvoir politique joue à la fois sur la décentralisation. Il faut décentraliser en Algérie la question de l'organisation et de la gestion de la colonie et de la colonisation ; en finir avec le fait que les bureaux des ministères parisiens aient à arbitrer constamment les heurts entre le pouvoir civil et militaire et les querelles internes à l'administration qui est sur place. En Algérie, au contraire, il faut une centralisation confiée à un responsable qui bénéficie de l'autorité politique et administrative. Au milieu de l'année 1847, une opportunité semble se présenter, un fait important resté jusqu'ici ignoré. Tocqueville est à l'époque l'un de ceux qui connaissent le mieux la question algérienne et qui envisage des solutions équilibrées permettant d'en finir avec les actions et exactions militaires pour tenter de mettre en place une forme de colonisation efficace débouchant sur de véritables perspectives économiques et devant aboutir à une coexistence pacifiée profitable aux deux communautés. Les objectifs étant définis, comment faire pour les atteindre ?

Cette même année le duc d'Aumale lui-même, est nommé gouverneur général de l'Algérie en remplacement de Bugeaud. Il a apprécié les prises de position de Tocqueville et propose sa nomination comme Intendant général. Le fait est rapporté par Hervé de Tocqueville dans

<sup>46</sup> O.C., III, 1. Pp. 35-40.

une lettre adresse à Marie le 6 septembre : « *M. Moyennery (?) qui hante assez les princes et les généraux m'a dit qu'on lui avait assuré que le duc d'Aumale avait désigné un des premiers Alexis comme Intendant Général de l'Algérie, mais les ministres n'aiment pas les hommes de l'opposition quelque modérée qu'elle soit. Il paraît que le choix s'est porté sur un préfet du midi.* »

Le propos, de par son origine, et la façon dont il est rapporté, ne peut être tenu pour totalement assuré, il n'en demeure pas moins vraisemblable. L'attitude du duc d'Aumale, qui allait recevoir en décembre 1847 la reddition d'Abd El Kadder, et les prises de positions de Tocqueville sur l'Algérie en cette même année, laissent à penser que l'action politique et militaire menée en Algérie eussent été différentes si ces deux hommes s'étaient trouvés en même temps en charge de l'Algérie.

Le texte cité plus haut est à mon sens le testament politique de Tocqueville concernant la colonisation de l'Algérie après quoi il est manifestement persuadé que le pouvoir politique français étant incapable de réformer ses pratiques l'affaire se terminera de façon désastreuse : les deux peuples finirent effectivement par se combattre sans merci, l'un devant se résoudre à quitter le pays pour ne pas périr. Selon une pratique récurrente chez lui, quand la résistance du monde est telle qu'il ne peut plus faire avancer un dossier, Tocqueville choisit de se taire et de se retirer sans faire de figuration inutile. Il n'intervient désormais que de façon succincte, en trois occasions. Le 9 juillet 1847, lors du vote du budget général de l'Algérie pour 1848<sup>47</sup>, où il accuse les responsables coloniaux d'avoir détourné la moitié des sommes allouées au service des pauvres, à l'aide aux fondations religieuses et aux écoles<sup>48</sup>. Le 15 décembre 1849, il fait un très court rapport sur la proposition d'Henri Didier, l'un des trois représentants de la colonie élus à la Constituante, demandant la mise en place d'une « commission chargée de préparer les lois promises pour l'Algérie » C'est là un point capital : depuis dix-huit ans, l'Algérie se trouve en effet sans législation garantie et Tocqueville a réclamé, dans son rapport de 1847, que la colonie soit soumise globalement à la législation française, que les pratiques de nature différente constituent l'exception et non la

<sup>47</sup> O.C., III, 1, p. 419-428. Ce texte n'est pas reproduit dans Gallimard, « la Pléiade ».

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 421-425.

règle et qu’elles fassent l’objet de textes de lois. La résolution adoptée par la commission stipule que l’Assemblée nationale nommera une nouvelle commission de trente membres, chargée au titre de l’article 109, de préparer ces lois. Enfin, un mois plus tard, le 10 janvier 1850, Tocqueville intervient lors de la discussion de la proposition d’Henri Didier et réaffirme avec insistance que l’Algérie doit être régie, non plus par des ordonnances, mais par des lois <sup>49</sup>.

Ensuite il se tait !

### *Algérie (dictionnaire Tocqueville)*

[Retour à la table des matières](#)

Les prises de position de Tocqueville sur la colonisation de l’Algérie sont indissociables, chez lui, des données géopolitiques et géostratégiques de la France qui est sortie diminuée des guerres de la Révolution et de l’Empire, et dont l’importance est amenée à décroître puisqu’il juge qu’à terme la Russie et les États-Unis tiendront un jour dans leurs mains les destinées de la moitié du monde <sup>50</sup>. Il considère l’implantation française en Algérie comme nécessaire afin de ralentir le déclin relatif et inévitable du pays et pour faire pièce à l’Angleterre dont l’expansionnisme est sans limites. La question de l’Algérie devient l’un des grands dossiers dans lesquels il va intervenir pendant une dizaine d’années, de 1837 à 1847 et un peu au-delà. Mais auparavant, il estime, en 1827, que l’affront du Dey d’Alger, puisque telle est la version officielle et traditionnelle, appelle une réaction de la France. (Une autre thèse est aujourd’hui développée faisant de l’affront un prétexte destiné à cacher le motif réel de l’expédition qui était ou aurait été de s’emparer d’un énorme trésor appartenant à la Régence d’Alger) <sup>51</sup>. Mais, en 1830, Tocqueville juge que la prise d’Alger est d’abord l’œuvre d’un régime aux abois qui tente rétablir une situation dégradée sur le plan intérieur par une aventure militaire couronnée de succès à l’extérieur.

---

<sup>49</sup> Ces deux derniers textes (O.C., III, 1, p. 429-440) n’ont pas été reproduits dans Gallimard, « la Pléiade ».

<sup>50</sup> D.A., I, p. 431.

<sup>51</sup> Amar Hamdani : *La vérité sur l’expédition d’Alger*, Paris, Balland, 1985, reprise par Pierre Péan, *Main basse sur Alger*, Paris, Plon, 2004.



Il faut attendre 1837 pour qu’il s’exprime publiquement à ce sujet dans deux lettres publiées en juin et en août dans *La Presse de Seine-et-Oise*. La question posée depuis la prise d’Alger était celle de savoir ce qu’il convenait de faire de l’Algérie et/ou que faire en Algérie ? Il pensait alors qu’il aurait fallu installer deux bases militaires et économiques sur les côtes afin de contrôler l’espace maritime, développer les échanges commerciaux avec l’intérieur et en rester à une occupation militaire partielle du littoral en trouvant un accord politique avec des chefs indigènes. Le gouvernement français aurait dû s’inspirer du système mis en place par les Turcs, qui : « s’étaient établis sur les côtes d’Afrique en étrangers, mais avaient résolu ce difficile problème d’habiter pendant près de trois cents ans un pays où ils étaient toujours étrangers et où ils paraissaient sans cesse comme des nouveaux venus qui arrivaient dans le but de faire leurs affaires particulières et non point pour administrer le peuple conquis <sup>52</sup>. »

Au lieu de cela, Bugeaud avait signé, le 30 mai précédent, le traité de la Tafna avec Abd el-Kader reconnaissant de facto l’autorité de celui-ci sur les deux tiers de l’Algérie. Cet accord était à la fois ambigu et lourd de menaces pour l’avenir. Les Turcs avaient installé une administration minimale, jouaient la division des tribus arabes, favorisant les unes contre les autres et les trois Beys de Constantine, du Tittery et d’Oran ainsi que le Dey d’Alger percevaient assez facilement l’impôt. Les Français ont multiplié les erreurs graves, détruisant les registres publics, dispersant les administrations existantes et déportant tous les anciens fonctionnaires. Ils ont ainsi créé le désordre et l’anarchie, avant d’instaurer l’arbitraire, et la spoliation sous le double patronage d’une administration française transférée telle quelle en pays étranger et de la violence aveugle de l’armée.

Il faut donc changer de pratique et de politique : « recréer un gouvernement chez ces peuples [...] [mais] nous avons un intérêt bien plus visible à n’y point laisser établir un seul gouvernement. Car alors le péril serait bien supérieur à l’avantage <sup>53</sup>. »

Tocqueville considère alors, en 1837, qu’il est encore possible d’envisager la réussite d’une colonisation, à la condition expresse de ne pas entreprendre : « de soumettre nos nouveaux sujets de l’Algérie

---

<sup>52</sup> O.C., III, 1, p. 138.

<sup>53</sup> Ibid., p. 148.

aux formes de l’administration française <sup>54</sup>. » Cette dernière remarque concerne, si on lit attentivement le texte, aussi bien les indigènes que les colons. Les indigènes parce qu’il faut respecter leur identité, leurs lois et coutumes, les colons parce que les lois et pratiques de la métropole n’ont pas à être appliquées stupidement et à la lettre par l’administration, sauf à décider de condamner la colonisation à l’échec.

Ces conditions étant respectées, il serait possible, ajoute Tocqueville, de respecter les droits de chacun, de ne pas spolier les indigènes, mais de leur acheter des terres à un prix convenable, et : « d’établir un lien durable et [de] former enfin des deux races un seul peuple. [...] Il n’y a donc point de raisons de croire que le temps ne puisse parvenir à amalgamer les deux races. Dieu ne l’empêche point ; les fautes seules des hommes pourraient y mettre obstacle <sup>55</sup>. »

Espoir chimérique, illusion d’optique due à l’éloignement et à la méconnaissance de la situation réelle : l’accord de la Tafna est dès l’origine un accord de dupes, dont les deux textes, en arabe et en français ne sont pas identiques. Chacun entend bien ne pas le respecter et en tirer avantage. Les Français poursuivent leurs actions militaires et Abd el-Kader considère que la chevauchée reliant Constantine à Alger et le franchissement du défilé des Portes de Fer par la colonne armée du duc d’Orléans, en octobre 1839, est un défi audacieux qui constitue une rupture de fait de l’accord et il relance les hostilités dès le mois suivant.

En 1840, l’alternative est simple, il faut soit mettre un terme à la présence française soit engager une guerre totale pour vaincre Abd el-Kader en conquérant tout le pays. Tocqueville reconnaît alors que, sur le plan militaire, Bugeaud a su mettre au point la stratégie qui convient à la situation et aux données du temps et du lieu en réponse aux actions menées par Abd el-Kader.

L’armée française mène une guerre de mouvement, de coups de main, de razzias, avec leur part de destruction de villages, de troupeaux et de récoltes. Les actions relèvent donc, pour partie, de la terre brûlée mais le gouvernement français ayant décidé de rester il fallait se donner les moyens de vaincre et mener ces opérations militaires ; la victoire était à ce prix.

---

<sup>54</sup> Ibid., p. 149.

<sup>55</sup> Ibid., p. 151 (\*) & p. 153 (\*\*).



En revanche un problème grave se pose pour l’avenir car, aux yeux de Tocqueville, l’armée est incapable de mener à bien une véritable colonisation. Il en a acquis la certitude dès son premier voyage en Algérie, en mai-juin 1841, en compagnie de Beaumont. À Philippeville, le 30 mai ils rencontrent le colonel d’Alphonse qui leur affirme : « Il n’y a, Messieurs, que la force et la terreur qui réussissent avec ces gens-ci » ; après quoi il détaille quelques-unes des horreurs commises sous son commandement et Tocqueville de conclure :

« Et moi, écoutant tristement toutes ces choses, je me demandais quel pouvait être l’avenir d’un pays livré à de pareils hommes et où aboutirait enfin cette cascade de violences et d’injustices, sinon à la révolte des indigènes et à la ruine des Européens ? »

Soucieux d’obtenir des renseignements précis sur l’évolution de la situation en Algérie, un an après les enfumades de Pélissier qui ont fait scandale en France, et désireux de se rendre compte par lui-même de ce qui se passe, Tocqueville entreprend un second voyage, en compagnie de sa femme, fin octobre-fin décembre 1846. Il est membre d’une commission chargée de voir comment se déroulent les opérations militaires et administratives et de choisir entre la colonisation militaire de Bugeaud et la colonisation civile soutenue par des capitaux privés, proposée par Lamoricière.

Dans le texte de son Intervention à la Chambre, en 1846, comme dans son Rapport sur l’Algérie, de 1847, Tocqueville affirme que les violences doivent cesser, qu’il faut mettre un terme aux actions militaires et aux souffrances des populations misérables et affamées. Il attaque très vivement la personne et l’action de Bugeaud qu’il considère comme directement responsable de l’échec de la colonisation : « Ainsi donc, je reconnais pleinement les grandes qualités militaires de M. le maréchal Bugeaud ; mais ceci dit, il me sera permis d’ajouter que M. le maréchal Bugeaud n’a rien fait, rien, il a nui ; [...] il n’a donc rien fait, et souvent il a empêché de faire <sup>56</sup>. » Il le juge en outre dangereux d’un point de vue strictement politique, en raison de ses ambitions politico-militaires. Cette même année, il a lancé une expédition en Kabylie malgré l’opposition de la Chambre, et en premier lieu celle de Toc-

---

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 299-300.

queville, mais avec l’assentiment de Louis-Philippe qui considère que la question fait partie de ce qu’on appellera plus tard, le domaine réservé.

Bugeaud lui-même n’avait-il pas convenu devant la Chambre : « *Les populations de la Kabylie ne sont ni envahissantes ni hostiles ; elles se défendent vigoureusement quand on va chez elles, mais elles n’attaquent pas ?* ». Tocqueville donne alors un avertissement qui constitue une de ses anticipations remarquables : « *Nous allons vaincre les Kabyles ; mais comment les gouvernerons-nous après les avoir vaincus* <sup>57</sup> ? », et il rappelle comment, par son intervention, Bugeaud a rompu, sciemment, une paix en train de se faire :

« La commission des crédits extraordinaires disait l’an dernier : “Nous croyons que des relations pacifiques sont le meilleur, et peut-être le plus prompt moyen d’assurer la soumission des Kabyles.” Jamais prévision des Chambres ne s’était mieux et plus rapidement réalisée ; déjà un grand nombre de tribus kabyles, attirées par notre industrie, entraînent d’elles-mêmes en relations avec nous et s’offraient de reconnaître notre suprématie. Ce mouvement pacifique agitait celles mêmes qui n’y cédaient point encore. N’était-il pas permis de croire, Messieurs, qu’au moment où la paix réussissait si bien, on ne prendrait pas les armes ? Vous ne trouverez donc rien d’étrange à ce que votre commission se soit émue comme vous-mêmes, en apprenant l’expédition qu’on exécute <sup>58</sup>. »

La France a globalement établi sa domination militaire ; elle doit désormais changer radicalement ses méthodes. Pour cela, la colonisation militaire doit faire place non à des phalanstères ou à des colonies subventionnées économiquement, mais à des colonies qui relèvent de la libre entreprise et encouragées par le pouvoir politique. Les colons doivent pouvoir vivre à côté des indigènes, les faire travailler en les rémunérant normalement et commercer avec eux. Ceci suppose un respect réciproque, une garantie de la propriété et des droits individuels : les Algériens ne doivent pas être spoliés ni dépouillés, ils doivent pouvoir vendre, s’ils le veulent, des terres à un prix normal. Les deux sociétés doivent pouvoir vivre côte à côte avec leurs coutumes et leurs lois, et pour éviter toutes les formes de dérives et de fa-

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 360.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 361.

natismes, la France doit aider les Arabes à construire des écoles, à former des enseignants mais également des religieux. Dans le cas contraire, le pays sera conduit à terme au chaos et à la tragédie dont l'un ou l'autre des deux peuples sera victime. En 1847, il donne cet avertissement ultime :

« La commission est convaincue que de notre manière de traiter les indigènes dépend surtout l'avenir de notre domination en Afrique, l'effectif de notre armée et le sort de nos finances ; car, en cette matière, les questions d'humanité et de budget se touchent et se confondent. Elle croit qu'à la longue un bon gouvernement peut amener la pacification réelle du pays et une diminution très notable dans notre armée.

Que si, au contraire, sans le dire, car ces choses se sont quelquefois faites, mais ne se sont jamais avouées, nous agissions de manière à montrer qu'à nos yeux les anciens habitants de l'Algérie ne sont qu'un obstacle qu'il faut écarter ou fouler aux pieds ; si nous enveloppions leurs populations, non pour les élever dans nos bras vers le bien-être et la lumière, mais pour les y étreindre et les y étouffer, la question de vie ou de mort se poserait entre les deux races. L'Algérie deviendrait, tôt ou tard, croyez-le, un champ clos, une arène murée, où, les deux peuples devraient combattre sans merci, et où l'un des deux devrait mourir. Dieu écarte de nous, Messieurs, une telle destinée <sup>59</sup> ! »

Le 21 septembre 1847 Bugeaud est rappelé en France et remplacé par le duc d'Aumale qui demande que Tocqueville soit nommé Intendant Général en Algérie, ce que le ministère refuse.

Pour Tocqueville, l'année 1847 est l'année charnière concernant ses prises de position sur l'Algérie. Puisqu'Abd el-Kader a été vaincu, que le pays est tranquille, il faut arrêter les opérations militaires pour lui permettre de revivre et mettre un terme à la misère des populations. La France est à la croisée des chemins : ou elle modifie les pratiques de son administration, limite les engagements militaires au strict nécessaire et respecte les populations indigènes, et il est possible d'espérer voir les deux populations vivre à côté l'une de l'autre et finir par collaborer, ou elle continue dans la voie engagée, avec les mêmes modalités et l'affaire se terminera par la disparition d'une des deux populations.

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p.329.

## *Abolition*

[Retour à la table des matières](#)

Dès son retour en France, Tocqueville s’engage, avec son ami Beaumont, dans le combat pour l’abolition de l’esclavage. Le roman de ce dernier, *Marie ou de l’esclavage aux États-Unis*, dont la rédaction et la parution sont parallèles à celles de la première *Démocratie*, qui sort au début de l’année 1835, constitue également une dénonciation de l’esclavage et un plaidoyer pour l’abolition.

Tocqueville et Beaumont se joignent, sans doute en 1836, aux abolitionnistes de la Société pour l’abolition de l’esclavage, fondée en 1834, et présidée par le duc de Broglie. Elle est issue de la double mouvance de la Société de morale chrétienne, à laquelle appartenait Tocqueville, et du courant républicain de Schœlcher <sup>60</sup>

Trois mois après l’élection de Tocqueville, la Chambre des députés le nomme, le 6 juin 1839, rapporteur de la commission et choisit Xavier de Sade <sup>61</sup> pour président. Il dépose le 23 juillet 1839 des conclusions beaucoup plus hardies que le texte initial de Destutt de Tracy, il dénonce l’esclavage comme absolument injustifiable et affirme hautement qu’à toute époque il a constitué un mal absolu et fustige ceux qui soutiennent que la servitude a pu être légitime en d’autres temps et prend à partie Charles Dunoyer, qui avait avancé cette thèse, et affirme hautement : « *Je m’élève de toutes mes forces contre cette doctrine, que je considère comme fausse et immorale. [...] Ces faits sont odieux de nos jours, ils ne l’étaient pas moins il y a trois mille ans.* »

« La commission n’a pas, Dieu merci, dit-il le 23 juillet, à réfuter ces fausses et odieuses doctrines. L’Europe les a depuis longtemps flétries <sup>62</sup>.... »

---

<sup>60</sup> Voir O.C., XV, 1, p. 58-59.

<sup>61</sup> François-Xavier-Joseph-David comte de Sade (1777-1846), député de l’Aisne, appartenant à la majorité ministérielle, était issu de l’une des branches de la famille du “divin marquis”.

<sup>62</sup> O.C., III, 1., p. 42.

Il recourt ici à la stratégie argumentative et, en l’occurrence, à la *captatio benevolentiae*, car si la profondeur du sens moral des honorables parlementaires était telle, le problème aurait déjà été résolu depuis longtemps. La majorité de la Chambre, par conservatisme et poussée par le lobby des colons, n’est pas prête à libérer les esclaves. Pourtant, insiste Tocqueville, chacun sait bien qu’il va falloir abolir cette infamie et qu’on doit désormais poser la question des délais et des moyens, car : « *L’esclavage est une de ces institutions qui durent mille ans si personne ne s’avise de demander pourquoi elle existe, mais qu’il est presque impossible de maintenir le jour où cette demande est faite* <sup>63</sup>. » Or la demande est faite, l’abolition a déjà été votée quarante-cinq ans plus tôt, le processus doit se mettre en marche rapidement, si le politique veut le contrôler, parce que l’émancipation des esclaves dans les Antilles anglaises, commencée depuis plus de dix ans, a atteint son terme et qu’il serait chimérique d’espérer maintenir le statu quo dans les Antilles françaises.

Mais les opposants, vêtus de lin blanc et de probité candide, objectent qu’il n’est pas raisonnable d’accorder la liberté à des êtres qui n’ont pas atteint une totale humanité, insensibles aux beautés des valeurs morales comme le montre leur ignorance des liens sacrés du mariage ! Il faut donc prendre le temps nécessaire à leur inculquer ces valeurs ! C’est là un paralogisme que dénonce Tocqueville : les avocats de cette cause confondent volontairement l’effet et la cause ! Ce n’est pas l’esclave qui est immoral, c’est la servitude ; c’est elle qui maintient l’individu dans une sphère a-morale. Comment l’esclave pourrait-il vouloir s’unir par mariage à sa compagne puisque ni lui ni elle ne s’appartiennent à eux-mêmes et qu’ils peuvent être vendus et séparés l’un de l’autre et de leurs enfants. Quant aux valeurs religieuses, chacun sait que les Nègres sont avides de religion selon le rapport du gouverneur général de la Martinique, mais, rappelle Tocqueville : « les maîtres se sont toujours opposés, soit ouvertement, soit en secret, à ce que la parole de l’Évangile parvînt jusqu’à [leurs oreilles]. »

La seule décision rationnelle est l’émancipation totale et immédiate de tous les esclaves, tous les autres choix aboutissant à des situations bancales et à maints égards insolubles. Ce serait un non-sens d’envisager un système dans lequel une partie des esclaves serait affranchie et

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 46.

l'autre non, et les enfants seraient libres alors que leurs parents connaîtraient encore la servitude. Rien ne justifie donc que l'on maintienne en esclavage 250 000 de nos semblables <sup>64</sup> ! Il faut souligner l'emploi de ce terme que Tocqueville reprend contre toute conception raciste ou raciale : les Noirs réduits en esclavages (ou libres) n'appartiennent pas à une humanité différente de la nôtre, ce sont nos semblables !

Pour que l'abolition puisse se dérouler dans des conditions convenables, c'est-à-dire au mieux pour tous, et permette d'assurer l'avenir et la viabilité économique de l'archipel, il faut prévoir un système d'indemnisation des colons. Les dernières lignes du rapport précisent clairement l'objectif et les délais : « Dans la session de 1841, il sera proposé un projet de loi qui fixera l'époque de l'abolition générale et simultanée de l'esclavage dans les colonies françaises <sup>65</sup>. »

Au mois de janvier 1840, Tocqueville demande l'ouverture du débat mais le ministère Thiers-Remusat, qui sait le roi hostile au projet, préfère gagner du temps en nommant une commission extra-parlementaire dont de Broglie présente le rapport final, trois ans plus tard, en 1843...

En octobre 1840, Thiers avait été remplacé par Guizot qui se disait favorable à l'abolition sans faire quoi que ce soit pour faire avancer un projet auquel le roi était hostile. Ce qui lui vaut ce commentaire de Tocqueville dans la lettre publiée dans *Le Siècle* du 14 décembre 1843 :

« M. Guizot a l'esprit trop élevé pour être insensible à la beauté et à la grandeur de l'œuvre qu'on propose. Nous lui rendons cette justice de croire qu'il l'accomplirait s'il était libre de le faire. Mais qui ne sait que M. Guizot n'est pas le maître et que le rôle dont il se contente se borne à être le premier parmi ceux qui obéissent <sup>66</sup>. »

C'est là le reproche majeur que Tocqueville adresse et adressera à Guizot d'un bout à l'autre de la Monarchie de Juillet : il renonce à

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 108.

gouverner pour complaire au roi, en ne proposant ni réformes, ni véritable politique.

Dans les six articles publiés dans *Le Siècle*, Tocqueville dénonce l’attitude des colons qui refusent de reconnaître l’absolue nécessité d’abolir l’esclavage. Ils se trouvent dans une situation analogue à celle des aristocrates qui, à la veille de la Révolution, refusaient qu’on remît en cause leurs privilèges. Leur attitude est d’autant plus indéfendable qu’elle conduit à l’échec économique et politique dans la mesure où l’esclavage a été aboli dans les Antilles anglaises si proches et qui manquent de main-d’œuvre pour leurs plantations. Si rien ne change, les esclaves des Antilles françaises n’hésiteront pas à s’enfuir pour gagner, et la liberté, et la possibilité de toucher un salaire. En outre, en cas de heurts militaires avec les Antilles anglaises, il faudra compter avec la participation de leurs affranchis prêts à défendre courageusement ce qui est maintenant leur patrie. Les Antilles ont désormais l’opportunité, pense Tocqueville, de participer à un essor économique lié au transport maritime qui continue de se développer entre le Mexique, la Colombie, les États-Unis et l’Europe. Elles se trouvent sur une importante voie maritime, susceptible de favoriser leur développement : une partie des marchandises exportées et importées devant transiter de l’embouchure du Mississipi à l’Europe. Les Antilles sont appelées à devenir une étape de transit : « La Méditerranée du Nouveau Monde. » L’alternative est donc simple : ou l’abolition ne se fait pas et les Antilles françaises périssent jusqu’à être perdues au profit, sans doute, de l’Angleterre, ou l’abolition leur redonne une nouvelle chance et les attache, véritablement, au territoire national car, écrit-il : « tant que l’esclavage ne sera pas aboli dans nos colonies, nos colonies ne nous appartiennent pour ainsi dire pas <sup>67</sup>. »

Mais pour que l’émancipation se passe dans de bonnes conditions, il faut prendre des mesures économiques, indemniser les colons, comme l’ont fait les Anglais, et au même niveau qu’eux, Tocqueville reprend et soutient ici les propositions de la commission de Broglie. L’État devra en outre garantir des achats de sucre à un prix déterminé et suffisant car, l’exemple anglais l’a prouvé, il y aura inévitablement pendant quelques années une chute de la production de l’ordre du quart ou du tiers. La loi imposera également que les esclaves libérés ne puissent, en un premier temps relativement bref, disposer que

---

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 88.



de leur lopin de terre afin d'éviter qu'ils ne quittent les exploitations sucrières en provoquant une crise économique majeure. Louis-Philippe refuse le projet qui coûterait, dit-il, 300 millions, le prix de l'indemnisation des colons pour les 250 000 esclaves. Ce chiffre est vrai et faux à la fois : Tocqueville prévoit que les esclaves participeront pour moitié au paiement de cette somme. Pendant dix ans, ils ne toucheront que la moitié de leur salaire journalier, l'autre moitié servant à indemniser les colons, ils ne recevront donc que 25 centimes par jour, au lieu de 50 (à l'époque le salaire des gardiens de prison est, en France, de 60 centimes par jour). L'autre moitié de la somme correspondant à l'indemnisation serait obtenue en taxant le sucre qui passerait de 125 à 145 francs le quintal, prix qui a déjà été le sien auparavant. En outre le produit de la taxe permettrait à l'État de garantir la seconde moitié de l'indemnité, soit « 150 millions, représentés par une rente de 6 millions à 4% [qui] serait accordée aux colons et placée à leur compte à la caisse des dépôts et consignations <sup>68</sup>. »

Le projet n'aboutit pas mais la question reste posée. Deux ans plus tard, en avril 1845, le ministre de la Marine, l'amiral Mackau, qui a fait partie de la commission de Broglie, propose un texte reprenant un certain nombre des points tirés des travaux antérieurs. Le texte est présenté à la Chambre le 9 juillet 1845 et Tocqueville intervient vigoureusement dans le débat.

La décolonisation anglaise s'était opérée pacifiquement, permettant à un million d'hommes de retrouver leur humanité perdue. Depuis lors, le mariage comme le travail avaient pour eux un sens, ils scolarisaient leurs enfants et étaient devenus des citoyens à part entière, moraux et responsables :

« Ces hommes qu'on nous présentait, il y a cinq ou six ans encore, comme une espèce d'intermédiaire entre l'homme et le singe, eh bien, ce million d'hommes appartenant à une race dégradée, croyez-vous qu'ils se soient enfuis dans les bois, comme on l'annonçait ? Croyez-vous qu'ils aient repoussé le don de la civilisation que la mère patrie venait leur offrir ? Nullement. Chez ces malheureux, il s'est fait un mouvement civilisateur plus grand que celui qui s'est opéré chez aucune nation éclairée du monde. [...] Je pourrais mettre [...] sous les yeux de la Chambre, le nombre des mariages qui ont été célébrés, le nombre des écoles qui se sont

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 88.

élevées, des églises qui ont été construites, des villages qui se sont fondés, je dirai plus, des associations industrielles qui se sont formées entre ces hommes, et vous verriez que quant à ce qui regarde ce million de malheureux qu'on disait si près de la brute, le résultat de l'émancipation a été l'événement le plus grand, le plus beau qui se soit passé sous le soleil car de brutes qu'ils étaient en effet, on en a fait un million d'hommes <sup>69</sup>. »

Et pour tenter de pousser les députés dans leurs derniers retranchements et d'arracher la loi d'abolition, Tocqueville fait vibrer la fibre patriotique. L'abolition n'est-elle pas fille de la nation française :

« À mes yeux, la question d'abolition de l'esclavage n'est pas seulement une question d'intérêt pour la France, mais encore une question d'honneur. On a beaucoup dit qu'on ne devait qu'au christianisme seul l'abolition de l'esclavage. Dieu me garde de m'écarter du respect que je dois à cette sainte doctrine, mais il faut bien pourtant que je le dise, Messieurs, l'émancipation telle que nous la voyons même dans les îles anglaises, est le produit d'une idée française. Oui ! oui ! je dis que c'est nous qui, en détruisant dans tout le monde le principe des castes, des classes, en retrouvant, comme on l'a dit, les titres du genre humain qui étaient perdus, c'est nous qui, en répandant dans tout l'univers la notion de l'égalité de tous les hommes devant la loi, comme le christianisme avait créé l'idée de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, je dis que c'est nous qui sommes les véritables auteurs de l'abolition de l'esclavage.

Le christianisme, il y a douze cents ans cela est vrai, a détruit la servitude dans le monde, mais depuis il l'avait laissée renaître.

Il y a cinquante ans encore, le christianisme dormait à côté de l'esclavage, et il laissait sans réclamer l'esclavage peser sur une partie de l'espèce humaine.

C'est nous, Messieurs, qui l'avons réveillé ; c'est du mouvement de nos idées qu'est sorti ce mouvement admirable du zèle religieux, dont nous voyons les effets dans les colonies anglaises ; c'est nous qui avons fait voir aux hommes religieux ce qu'il y avait d'horrible et en même temps ce qu'on pourrait détruire dans l'esclavage ; c'est nous qui leur avons montré que l'esclavage n'était pas seulement contraire aux lois de Dieu, mais qu'il devait disparaître des lois humaines.

C'est nous, en un mot, qui avons créé la pensée que la philanthropie religieuse des Anglais a si noblement, si heureusement réalisée <sup>70</sup>. »

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 122-123.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 124-125.

Depuis 1789, la France a toujours défendu cette idée dans les moments où elle a été la plus grande et la plus noble, et les périodes où elle l’a oubliée ont été des moments de déclin des valeurs et des libertés, comme la fin du Consulat et de l’Empire : « *En 1800, [...] lorsque la liberté expire en France, on replonge les esclaves dans les fers aux colonies.* » Tous ces efforts ne suffisent cependant pas à obtenir l’abolition, et il faudra attendre la révolution de 1848 pour que Schœlcher puisse faire adopter en avril les décrets mettant fin à l’esclavage, mais, même en 1848, l’obtention d’un vote favorable n’est pas chose aisée. Elle n’est véritablement rendue possible que par le travail qui avait été fait en amont, dans les années antérieures, notamment par Tocqueville ; c’est le cas de l’indemnisation prévue à l’article 5, par exemple.

### *Chactas (déportation des Indiens voir Houston et Tanner)*

[Retour à la table des matières](#)

En décembre 1831, Tocqueville et Beaumont veulent se rendre à la Nouvelle-Orléans en traversant l’Ohio et le Kentucky, mais les fleuves, l’Ohio et le Mississipi sont pris par les glaces. Arrivés à Memphis, après avoir voyagé par voie terrestre et dans la neige, il leur faut trouver un bateau et gagner la Nouvelle-Orléans ; un vapeur qui remontait du Sud vers le Nord doit s’arrêter là, le fleuve étant bloqué en amont par les glaces. Le navire est réquisitionné pour transporter les Indiens Chactas qui, en vertu de l’Indian Removal Act, sont chassés de leurs terres, c’est-à-dire véritablement déportés, afin qu’ils aillent mourir ailleurs sur des terres qu’on leur affirmait pleines de gibier et dont on leur garantissait la propriété à vie, mais d’où on chasserait dix ans plus tard ceux qui auraient eu le front de survivre jusque-là. Spectacle d’une inhumanité totale, acte de génocide perpétré en toute bonne conscience, c’est-à-dire en parfaite mauvaise foi, comme Tocqueville en fait le récit à sa mère pendant que Beaumont dessine la scène <sup>71</sup> :

---

<sup>71</sup> Les dessins de Beaumont figurent dans l’édition Vrin, 1990, de *La démocratie en Amérique*, réalisée par Eduardo Nolla.

« Vous saurez donc que les Américains des États-Unis, gens raisonnables et sans préjugés, de plus grands philanthropes, se sont imaginé, comme les Espagnols, que Dieu leur avait donné le Nouveau Monde et ses habitants en pleine propriété.

Ils ont découvert en outre que, comme il était prouvé - écoutez bien ceci - qu'un mille carré pouvait nourrir dix fois plus d'hommes civilisés que d'hommes sauvages, la raison indiquait que partout où les hommes civilisés pouvaient s'établir, il fallait que les sauvages cédaient la place. Voyez la belle chose que la logique. Conséquemment, lorsque les Indiens commencent à se trouver un peu trop près de leurs frères les Blancs, le président des États-Unis leur envoie un message, lequel leur représente que, dans leur intérêt bien entendu, il serait bon de reculer un tant soit peu vers l'Ouest. Les terres qu'ils habitent depuis des siècles leur appartiennent, sans doute : personne ne leur refuse ce droit incontestable ; mais ces terres, après tout, ce sont des déserts incultes, des bois, des marais, pauvre propriété vraiment. De l'autre côté du Mississippi, au contraire, se trouvent de magnifiques contrées, où le gibier n'a jamais été troublé par le bruit de la hache du pionnier, où les Européens ne parviendront jamais. Ils en sont séparés par plus de cent lieues. Ajoutez à cela des présents d'un prix inestimable, prêts à payer leur complaisance : des barriques d'eau-de-vie, des colliers de verre, des pendants d'oreilles et des miroirs ; le tout appuyé de l'insinuation que, s'ils refusent, on se verra peut-être contraint de les y forcer.

Que faire ? Les pauvres Indiens prennent leurs vieux parents dans leurs bras ; les femmes chargent leurs enfants sur leurs épaules ; la nation se met enfin en marche, emportant avec elle ses plus grandes richesses. Elle abandonne pour toujours le sol sur lequel, depuis mille ans peut-être, ont vécu ses pères, pour aller s'établir dans un désert où les Blancs ne la laisseront pas dix ans en paix. Remarquez-vous les résultats d'une haute civilisation ? Les Espagnols, en vrais brutaux, lâchent leurs chiens sur les Indiens comme sur des bêtes féroces : ils tuent, brûlent, massacrent, pillent le Nouveau Monde comme une ville prise d'assaut, sans pitié comme sans discernement. Mais on ne peut pas tout détruire ; la fureur a un terme. Le reste des populations indiennes finit par se mêler à ses vainqueurs, à prendre leurs mœurs, leur religion ; elle règne aujourd'hui dans plusieurs provinces sur ceux qui l'ont conquise jadis. Les Américains des États-

Unis, plus humains, plus modérés, plus respectueux du droit et de la légalité, jamais sanguinaires, sont plus profondément destructeurs de leur race et il est impossible de douter qu'avant cent ans il ne restera pas dans l'Amérique du Nord, non pas une seule nation, mais un seul homme appartenant à la plus remarquable des races indiennes <sup>72</sup>. »

Les Indiens furent donc débarqués 160 kilomètres plus au sud, à l'embouchure de la White River où les attendaient des plaines giboyeuses et la vie heureuse, c'est-à-dire la famine et la mort !

### ***Dissolution (extermination, génocide des Indiens)***

[Retour à la table des matières](#)

Le terme génocide ne surgira qu'à la fin de la seconde guerre mondiale lors de la découverte des camps d'extermination par les armées alliées, mais si le terme n'est pas encore inventé, Tocqueville est bien assuré qu'ils assistent, Beaumont et lui, à l'un des moments importants du processus d'extermination complète de la population indienne qui est décidé et engagé par les Anglo-Américains. Le jour de Noël 1831, il est témoin de la déportation des Chactas, chassés de leurs terres pour être transportés au-delà, de l'autre côté du Mississippi et il écrit à sa mère :

« C'est un singulier hasard qui nous a fait arriver à Memphis pour assister à l'expulsion, on peut dire à la dissolution d'un des derniers restes de l'une des plus célèbres et des plus anciennes nations américaines. [...]

Le terme dissolution employé ici doit être pris au sens fort qui est le sien dans les années 1830, celui que l'on trouve chez Littré : Séparation des parties d'un corps par voie de décomposition. Tomber en dissolution... Fig. Disjonction. La dissolution du corps et de l'âme. Absolument. Mort naturelle. Nos dissolutions sont toujours prochaines...

---

<sup>72</sup> O.C., Bmt, VII, p. 99-106, O.C., XIV, p. 159-160.

Tocqueville a la certitude absolue de ne pas se trouver devant un fait divers, un accident de l’Histoire dû à un mécanisme qui s’est enclenché et qui serait allé trop loin. Comme Tanner, l’un de ses interlocuteurs qui a vécu quinze ans avec les Indiens, il est certain que le processus ira à son terme et ne s’arrêtera que lorsque les colons auront atteint le Pacifique ; il l’écrit à sa mère dans la lettre citée à la fin de l’entrée « Chactas » qui figure ci-dessus.

Il s’agit bien d’un génocide dans la mesure exacte où l’opinion publique entend, majoritairement, se débarrasser physiquement des Indiens pour prendre leur terre et il rapporte les propos significatifs d’un de ses interlocuteurs :

« Il faut qu’ils meurent [...] Je ne ferai rien contre eux, je me bornerai à leur fournir tout ce qui doit précipiter leur perte... Avec le temps j’aurai leurs terres et je serai innocent de leur mort [...] Satisfait de son raisonnement, l’Américain s’en va dans le temple où il entend un ministre de l’Évangile répéter chaque jour que tous les hommes sont frères et que l’Être éternel qui les a tous faits sur le même modèle leur a donné à tous le devoir de se secourir <sup>73</sup>. »

Tocqueville s’appuie également sur les données chiffrées qui sont éloquentes :

« Les tribus qui occupaient les treize colonies initiales ont été décimées ; elles ne comptent plus, selon les chiffres officiels du 20<sup>e</sup> Congrès, que 6 273 individus misérables, mourant de faim et condamnés à mendier, ceux-là même que Beaumont et lui ont rencontrés à Oneida » <sup>74</sup>.

Concernant la population des Indiens existant encore sur le territoire des États-Unis, il cite trois autres chiffres empruntés aux données officielles : il restait en 1830, 75000 Indiens appartenant aux quatre grandes des nations Choctaws, *Chickasaws*, Creeks et Cherokees et 313 000 Indiens sur le territoire occupé ou réclamé par l’Union An-

---

<sup>73</sup> *Id.*, p. 225, Cahier alphabétique a, 20 juillet 1831, D.A., Vrin (2), p. 292, LF, p. 1308.

<sup>74</sup> D.A., Vrin (1), p. 250 n 2, LF, p. 523 n 2.

glo-Américaine<sup>75</sup>. Or, ce sont justement ces tribus les plus assimilables dont la déportation est déjà arrêtée par le pouvoir jacksonien comme l’indique une note : « *Voyez les instructions du secrétaire de la guerre [...], en date du 30 mai 1830. Il y a 75 000 Indiens à transporter*<sup>76</sup> », (c’est à dire « déporter »). Ce premier acte politique de Jackson en la matière relève d’un choix déterminé ; l’éviction des quatre tribus les plus civilisées, et donc les plus insupportables aux yeux des Anglo-Américains, met à jour le cynisme du discours officiel et constitue bien l’acte fondateur du génocide la décision finale est arrêtée, elle ira jusqu’à son terme !

Lors de l’arrivée des Européens la population indienne sur le territoire occupé aujourd’hui par les États-Unis était de 8 à 12 millions d’individus ; plus vraisemblablement environ 10 millions. Dans une lettre de Beaumont à son frère Achille, en date du 11 août 1831, celui-ci précise : « il y a encore trois ou quatre millions de sauvages dans le Nord seul des États-Unis », c’est-à-dire moins du quart du territoire actuel du pays. Au plus bas de l’étiage, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il n’en restait que 200 000 sur l’ensemble du territoire des États-Unis, qui s’était considérablement agrandi !

Enfin il s’agit bien d’un génocide décidé par l’autorité politique elle-même. En 1830, le Congrès des États-Unis ayant adopté l’Indian Removal Act<sup>77</sup>, le président Jackson en fit une loi qu’il se hâta de signer. Les Cherokees tentèrent de combattre cette loi de déportation devant la Cour Suprême en se faisant reconnaître comme une nation indépendante. En 1832, la Cour Suprême des États-Unis arbitra en faveur des Cherokees et le juge John Marshall décida que la nation Cherokee était souveraine, ce qui invalidait l’Indian Removal Act qui devait être soumis à l’accord préalable des Cherokees faisant l’objet d’un traité qui aurait à être ratifié par le Sénat.

En dépit de la décision de la Cour Suprême, Jackson refusa de facto le verdict de la Cour déclarant : « *Le juge Marshall a décidé de cette loi, à lui de la faire appliquer....* » Cynisme, texte infâmant

---

<sup>75</sup> *Id.*, p. 254 n 14, LF, p. 533, n. 14.

<sup>76</sup> *Id.*, p. 259 n x, LF, p. 542, n. x.

<sup>77</sup> l’Indian Removal Act ordonnait la déportation des Indiens des cinq tribus vivant encore à l’est du Mississippi : Cherokees, Séminoles, Choctaws, Creeks et Chickasaws, de l’autre côté du fleuve.



puisque le juge ne dispose d’aucun moyen d’agir contre la décision illégale de Jackson passant outre le jugement.

Tocqueville évoque longuement le long plaidoyer des Cherokees, affirme qu’ils sont dans leur bon droit, mais qu’ils savaient, dès avant la décision du juge et la forfaiture de Jackson, qu’ils seraient inéluctablement conduits à la mort : « *Tel est le langage des Indiens : ce qu’ils disent est vrai, ce qu’ils prévoient (leur disparition programmée) me semble inévitable.* »

## ***Droit au travail***

[Retour à la table des matières](#)

L'une des interventions les plus marquantes de Tocqueville devant l'Assemblée constituante de la seconde République, fut celle qu'il prononça le 12 septembre 1848 et dans laquelle il s'opposa vivement à l'inscription du droit au travail dans la Constitution. Dans les Fragments pour une politique sociale, qui constituaient une partie de l'ébauche d'un programme de gouvernement, en 1847, il avait envisagé la possible distribution de travail aux pauvres, c'était la socialisation d'une pratique courante dans sa famille quand les hivers étaient rudes et/ou les ouvriers sans travail. Mais, un an plus tard, lors de la discussion du projet de constitution, il prononce un discours de combat au terme duquel il obtient que le droit au travail ne soit pas inscrit dans le texte de la Constitution. Ici un rappel historique succinct du déroulement des événements est nécessaire.

Après les journées révolutionnaires de février 1848, la situation politique et sociale était tendue. Le pays s'acheminait vers des élections mais déjà il se divisait en deux : prolétaires contre propriétaires petits ou grands, province contre Paris. La gauche, avec Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire, reculait la date du scrutin en espérant regagner du terrain. Plus significatif et inquiétant encore, Blanqui et tous les clubistes parisiens demandent que la dictature du peuple de Paris soit maintenue aussi longtemps que l'éducation de la province ne sera pas faite <sup>78</sup>...

Les événements permettent à Tocqueville de juger de la justesse de son analyse quand il avait expliqué dans *La démocratie*, que ce régime serait à la fois agité et conservateur. À l'agitation de février, succède la réaction du parti de l'ordre et on s'achemine vers sa victoire électorale, d'autant plus que la situation devient inquiétante. La crise économique et financière est là ; il faut augmenter les impôts de 45%, si bien que des citoyens doivent emprunter pour les payer, et, naturellement, l'argent est difficile à trouver. Des banques font faillite et le

---

<sup>78</sup> Ph. Vigier, *La seconde République*, PUF, Paris, 1967, p. 29.

chômage prend des proportions si inquiétantes, que le gouvernement décide d’organiser des ateliers nationaux.

Le 16 avril, une manifestation ouvrière parisienne est dispersée brutalement par la Garde Nationale aux cris de À bas Cabet ! À l’eau les communistes. Le 15 mai, la gauche rassemble 150 000 manifestants ; une partie d’entre eux, parmi lesquels Raspail, Barbès, Blanqui, Huber envahissent l’Assemblée nationale dont Huber proclame la dissolution<sup>79</sup> ; la suite de la manifestation à l’Hôtel de Ville, aboutit à l’arrestation de ceux qui ne pourraient donc pas prendre la tête des journées de juin où les insurgés se trouvent sans chefs. Raspail, Barbès, Blanqui, Huber et Albert ont été arrêtés puis condamnés à la prison perpétuelle par la Haute Cour de Bourges en mars 1849.

Or c’est entre ces deux dates que se situent, les 23 et 24 mai, les séances de l’élaboration de la constitution qui traitent du droit au travail mais Tocqueville ne prononcera son discours que le 12 septembre. Pendant ce temps, les Ateliers Nationaux ont donné lieu à une première application concrète et partielle du droit au travail qui s’est soldée par un échec retentissant et dangereux. 115 000 ouvriers dans ces ateliers le 18 mai, coûtent 150.000 francs par jour, en pure perte, puisqu’on ne sait quels travaux leur donner et qu’ils refusent d’obéir au décret du 21 juin qui oblige les ouvriers de moins de vingt-cinq ans à s’engager dans l’armée et contraint les autres à partir en province sous peine de perdre leur solde. C’est de l’ensemble de ces événements, de cette application dangereuse et manquée, que Tocqueville tire une partie des arguments de son discours contre le droit au travail.

Il revient donc aux deux voies définies par les défenseurs du droit au travail lors des discussions de mai, l’une qu’il assimile au communisme et l’autre au socialisme. Dans le premier cas l’État devient « l’unique entrepreneur de l’industrie », il est amené à la suite d’interventions successives à prendre, à terme, le contrôle de toute l’économie. Dans le second, l’État est conduit à mettre en place une forme d’économie parallèle, à multiplier les interventions de régulation économique et à devenir « le grand et unique organisateur du travail. »

Dans un cas comme dans l’autre la toute-puissance de l’État aboutit à une limitation et finalement à une perte de liberté, il devient « le directeur de la société, le maître de chaque homme, son précepteur,

---

<sup>79</sup> Voir le récit de cette « folle journée » dans les *Souvenirs*, II, ch. VI.

son pédagogue [...] il doit se placer sans cesse à côté de lui, au-dessus de lui, autour de lui, pour le guider, le garantir, le retenir. »

Le fond du système revient à remettre en cause le droit essentiel qui apparaît désormais comme un privilège, le seul subsistant dans les sociétés démocratiques : le droit de propriété. La remise en cause de la propriété implique inévitablement celle de la liberté et de la responsabilité humaines et correspond à un processus régressif de déshumanisation : le collectivisme qui se mettrait en place remplacerait une société de liberté par « une société d’abeilles ou de castors [...] [une] société plutôt d’animaux savants que d’hommes libres et civilisés. »

Une telle conception, Tocqueville le souligne avec vigueur, est exactement contraire aux valeurs de 1789 auxquelles il se rattache continuellement dans les discours qui jalonnent sa carrière politique. 1789, il le rappelle avec vigueur, c’est l’aboutissement des valeurs de liberté issues des Lumières, c’est également le développement, et non la restriction, de la propriété individuelle et la mise en place du libéralisme sous ses deux aspects complémentaires que sont la liberté politique et économique.

Les lois d’Allarde et Le Chapelier, en mars et juin 1791, ont supprimé les corporations et établi la liberté du commerce si réglementé sous l’ancien régime. Et Tocqueville de se donner le luxe et l’ironie d’appuyer son propos en citant Robespierre :

« Fuyez la manie ancienne de vouloir trop gouverner ; laissez aux individus, laissez aux familles, le droit de faire librement tout ce qui ne nuit pas à autrui ; laissez aux communes le droit de régler elles-mêmes leurs propres affaires ; en un mot, rendez à la liberté des individus tout ce qui lui a été illégitimement ôté, ce qui n’appartient pas nécessairement à l’autorité publique <sup>80</sup>. »

Il dégage alors l’explicite et l’implicite de la stratégie babouviste qui visait, sans le dire vraiment, à spolier les propriétaires <sup>81</sup> et démontre comment l’affirmation constitutionnelle du droit au travail implique une remise en cause de la propriété et de la nature de la société

---

<sup>80</sup> Discours de Robespierre sur la constitution du 10 mai 1793, cité par Tocqueville (O.C., III, 3, p. 173).

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 175-176.

pour aboutir, à terme, mais de façon inéluctable, au socialisme dont les effets induits mènent à une organisation par essence liberticide de la société. Il conclut son discours en soulignant l’obligation pour l’État de prêter secours et assistance aux sans travail et en rejetant l’instauration d’un droit au travail inscrit dans la constitution qui remettrait en cause la liberté et le droit de propriété :

« La Révolution française a eu le désir [...] d’introduire la charité dans la politique ; elle a conçu des devoirs de l’État envers les pauvres, envers les citoyens qui souffrent [...]. C’est cette idée que nous devons reprendre [...] en venant réellement, efficacement, par les moyens dont l’État dispose, au secours de tous ceux qui souffrent, au secours de tous ceux qui après avoir épuisé toutes leurs ressources, seraient réduits à la misère, si l’État ne leur tendait pas la main <sup>82</sup>. »

### ***Gobineau (Race, Racisme)***

[Retour à la table des matières](#)

(...) En 1853, Gobineau adresse à Tocqueville les deux premiers volumes de son Essai sur l’inégalité des races ; il expédiera les deux autres en 1856. Une nouvelle fois le désaccord entre les deux hommes est total. Tocqueville écrit à Gobineau qu’il rejette sa conception matérialiste et déterministe qui est totalement inconciliable avec le message du christianisme originel. Il refuse totalement cette vision décadentiste de l’histoire, ce mépris de l’humanité et de l’homme au nom d’une morale des forts, car, pour lui, ces derniers, entendons par là les chefs, au premier rang des quels l’empereur, sont de piètres bergers, entourés d’une cour de vauriens et de drôlesses qui ne valent pas mieux que leur troupeau : « Vous savez que je ne puis me réconcilier avec votre système d’aucune façon, [...] il ne peut produire que des conséquences immorales ou pernicieuses <sup>83</sup>. »

Tocqueville est en outre révolté par l’obsession gobinienne de la pureté du sang (voir Métissage) qui fait de sa doctrine une philosophie de directeur de haras <sup>84</sup> ; et une fois encore avec l’esprit de finesse pas-

---

<sup>82</sup> O.C., III, 3, p. 179-180.,

<sup>83</sup> O.C., IX, p. 265, lettre du 30 juillet 1856.

<sup>84</sup> O.C., XV, 2, p. 105.

calien qui le caractérise, il lui affirme que ses idées ne trouveront pas d'écho en France, sauf à revenir un jour par l'Allemagne :

« Je crois donc que la chance de votre livre est de revenir en France par l'étranger, surtout par l'Allemagne. [...] Les Allemands peuvent vous fournir un auditoire véritablement favorable et dont les opinions auront, tôt ou tard, du retentissement en France <sup>85</sup>. »

Signalons à ce propos que Houston Stewart Chamberlain (1855-1927) d'origine anglaise, grand admirateur de Wagner, naturalisé allemand en 1916, était un lecteur assidu de Gobineau auquel il reprochait cependant un manque d'esprit scientifique qui va jusqu'au parti pris ; et c'était justement un théoricien du racisme très attentif aux problèmes de reproduction dans les haras, preuve supplémentaire, remarquable et amusante, de la justesse des analyses de Tocqueville. (voir le début de l'entrée Gobineau dans le dictionnaire Tocqueville, p. 170-173)

## *Indiens*

[Retour à la table des matières](#)

En arrivant aux États-Unis, Tocqueville et Beaumont avaient encore l'imagination agitée par la lecture du *Dernier des Mohicans* (1826) de Fenimore Cooper, d'*Atala* (1801) et des récits évoquant la colonisation française depuis Champlain et les affrontements avec les tribus des Iroquois et Hurons notamment, les deux voyageurs ont hâte de rencontrer enfin des Indiens.

Les premières rencontres avec des Indiens sont pourtant particulièrement décevantes ; en premier lieu, en allant à Auburn, celle des Indiens Mohawks qui appartiennent à ce qui reste de la confédération des Iroquois, et qui, totalement démunis, demandent l'aumône. À Buffalo, le spectacle est encore beaucoup plus affligeant. À la suite de l'*Indian Removal Act* de 1830, le gouvernement des États-Unis recommence à acheter des terres aux Indiens qui étaient venus toucher ce jour-là le prix de la vente de leurs terres. Nantis d'argent ceux-ci

---

<sup>85</sup> O.C., IX, p. 267, lettre du 30 juillet 1856.

n’avaient pas manqué de boire force alcool dont les ravages sur les tribus étaient catastrophiques. « Je ne crois pas avoir jamais éprouvé un désappointement plus complet qu’à la vue de ces Indiens » écrit Tocqueville. Le soir, les deux amis se promenant croisent un Indien tombé sur le chemin, foudroyé par un coma éthylique, sans que ses compagnons s’inquiètent de son état, et violemment frappé par une femme. Tocqueville et Beaumont s’interposent, reviennent en ville, tentent de convaincre les habitants d’aller le chercher, proposent même de payer son hébergement pour la nuit. Les habitants sont peu sensibles à cet esprit évangélique, ce n’est ni l’heure, ni le lieu de jouer les bons Samaritains ; un second désappointement s’ajoute alors au premier :

« Tout cela fut inutile ; nous ne pûmes déterminer personne à bouger... C’était là le fond du sentiment général. Au milieu de cette société américaine si policée, si sentencieuse, si charitable, il règne un froid égoïsme et une insensibilité complète, lorsqu’il s’agit des indigènes du pays. Les Américains des États-Unis ne font pas chasser les Indiens par leurs chiens comme les Espagnols du Mexique, mais au fond c’est le même sentiment impitoyable qui (les) anime [...] Ce monde-ci nous appartient, se disent-ils tous les jours, la race indienne est appelée à une destruction finale qu’on ne peut empêcher et qu’il n’est pas à désirer de retarder. Le ciel ne les a pas faits pour se civiliser, il faut qu’ils meurent <sup>86</sup>. »

Dès ce moment, et tout au long du voyage, recueillant les opinions de colons, les avis de ceux qui comme Houston et Tanner ont vécu parmi les tribus indiennes pendant des années, suivant les informations détaillées des politiciens qui sont au courant des projets qui se trament, ils acquièrent la certitude que le génocide (le mot n’est pas encore inventé) est commencé, qu’il ira jusqu’au bout.

En 1834, alors que Tocqueville achève l’écriture de la première Démocratie, des émeutes raciales éclatent à New-York, il est alors décidé, manifestement d’un commun accord, entre Alexis et Gustave de Beaumont qui écrit son roman sur les mœurs américaines, Marie, que Tocqueville ajoutera à son livre un dernier chapitre, le chapitre X de la seconde partie, qui traitera de l’avenir des trois races, et par conséquent du problème de l’esclavage et du génocide. Ces deux thèmes

---

<sup>86</sup> *Quinze jours au désert*, Gallimard, « la Pléiade », I, p. 219-220.



sont donc communs aux ouvrages des deux auteurs, traités sous un angle différent, mais avec un contenu identique.

Le chapitre X est d’une facture tout à fait singulière dans *La démocratie*, il est organisé comme une plaidoirie d’avocat dans laquelle Tocqueville met en avant les pièces du dossier rassemblées dans les notes de bas de page qui représentent un tiers du texte dans la sous-partie concernant les Indiens !

Pour Tocqueville, un processus génocidaire est bien engagé de façon décidée et rationnelle à l’encontre des Indiens, et il ira jusqu’à son achèvement. Beaumont et lui ont été témoins impuissants de la déportation des Chactas, en raison de *L’Indian Removal Act* de Jackson ; ce qu’ils ont vu ne laisse aucun doute quant à l’objectif poursuivi :

« Je crois que la race indienne de l’Amérique du Nord est condamnée à périr, et je ne puis m’empêcher de penser que le jour où les Européens se seront établis sur les bords de l’océan Pacifique, elle aura cessé d’exister <sup>87</sup> » ; et il précise en note : « Cette opinion nous a, du reste, paru celle de presque tous les hommes d’État américains. “Si l’on juge de l’avenir par le passé, disait M. Cass au Congrès, on doit prévoir une diminution progressive dans le nombre des Indiens, et s’attendre à l’extinction finale de leur race. Pour que cet événement n’eût pas lieu, il faudrait que nos frontières cessassent de s’étendre, et que les sauvages se fixassent au-delà, ou bien qu’il s’opérât un changement complet dans nos rapports avec eux, ce qu’il serait peu raisonnable d’attendre <sup>88</sup> ».

Tocqueville rapporte également la requête des Cherokees défendant devant le Congrès leur droit à rester sur leurs terres. La Cour Suprême ayant statué, en 1832, en leur faveur Jackson refusa de facto le verdict de la Cour déclarant : « John Marshall has made his law, now let him enforce it <sup>89</sup>. »

Ce qui n’était qu’un déni de justice de la part de la plus haute autorité de l’État. Cette décision politique et le fait que l’extermination décidée et programmée des Indiens correspond à la volonté de la quasi-totalité des colons et de l’opinion publique dans sa majorité sont constitutifs d’un génocide et non d’un accident de l’Histoire !

<sup>87</sup> D.A, I, II, ch. 10.

<sup>88</sup> D.A., I, II, ch. 10, Note de Tocqueville, éd. Vrin, I, p. 252 &, n. 9.

<sup>89</sup> « John Marshall a fait voter sa loi, qu’il l’applique. »

## *Race*

[Retour à la table des matières](#)

Héritier des valeurs du christianisme originel et des Lumières, Tocqueville affirme qu’il n’existe qu’une seule humanité. Concernant la question des races, Tocqueville avait lu les travaux de Flourens, suppléant de Cuvier au collège de France, qui venait d’éditer, en 1840, les œuvres de Buffon ; il avait fait siennes les conclusions de Flourens : il n’existe qu’une seule espèce humaine, soumise à des variations historiques, climatiques, culturelles :

« L’homme suivant Buffon et Flourens, est donc d’une seule espèce et les variétés humaines sont produites par trois causes secondaires et extérieures le climat, la nourriture et la manière de vivre <sup>90</sup>. »

Les variables qui confèrent leurs caractéristiques aux différents peuples, sont des variables secondaires qui ne distinguent absolument pas des formes de supériorité ou d’infériorité, encore moins des différences irréductibles. Pour tout le reste, les caractères acquis sont susceptibles d’évoluer, d’être modifiés. Tocqueville utilise ici un exemple remarquable fondé sur un raisonnement par analogie qui prend appui sur un anachronisme qui fait office de révélateur : Supposons que, lorsque César a envahi l’Angleterre, il ait raisonné à partir des postulats gobiniens ; il en aurait conclu que les peuplades sauvages et primitives qu’il rencontrait étaient destinées à végéter à tout jamais dans un monde infra civilisé. Le raisonnement devient alors un raisonnement par l’absurde et à double détente ; quand Tocqueville écrit ces lignes, il n’existe plus d’Empire romain, pas même d’État italien, alors que l’Angleterre est la première puissance du monde :

« Il est à croire qu’il y a chez chacune des différentes familles qui composent la race humaine de certaines tendances, de certaines aptitudes propres naissant de mille causes différentes. Mais que ces tendances, que ces aptitudes soient invincibles, non seulement c’est ce qui n’a jamais été

---

<sup>90</sup> O.C., IX, p. 197, lettre du 15 mai 1852.

prouvé, mais c'est ce qui est, de soi, improuvable, car il faudrait avoir à sa disposition non seulement le passé mais encore l'avenir. Je suis sûr que Jules César, s'il avait eu le temps, aurait volontiers fait un livre pour prouver que les sauvages qu'il avait rencontrés dans l'île de la Grande-Bretagne n'étaient point de la même race humaine que les Romains et que tandis que ceux-ci étaient destinés par la nature à dominer le monde, les autres l'étaient à végéter dans un coin <sup>91</sup>. »

Tocqueville rejette absolument la prétention scientifique de Gobineau ; il est horripilé par les considérations pseudo-scientifiques sur la pureté du sang :

« Ainsi vous parlez sans cesse de races qui se régénèrent ou se détériorent, qui prennent ou quittent des capacités sociales qu'elles n'avaient pas par une infusion de sang différent, je crois que ce sont vos propres expressions. Cette prédestination-là me paraît, je vous l'avouerai, cousine du pur matérialisme <sup>92</sup>. »

Tocqueville est assuré que cette doctrine comporte des risques majeurs :

« Soyez convaincu que si la foule qui suit toujours les grands chemins battus en fait de raisonnement admettait votre doctrine, cela la conduirait tout droit de la race à l'individu et des facultés sociales à toutes sortes de facultés <sup>93</sup> » ; au fond, écrit-il à Corcelle, les considérations racialistes relèvent d'une philosophie de directeur de haras <sup>94</sup>.

## En guise de conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Il resterait bien des choses à dire sur le dernier livre de Michel Onfray, mais également sur le précédent dont il m'avait expédié le texte

---

<sup>91</sup> O.C., IX, p. 202.

<sup>92</sup> O.C., IX, p. 202, lettre du 17 novembre 1853.

<sup>93</sup> Ibid., p. 202.

<sup>94</sup> O.C., XV, 2, p.105.

pour que j'en prenne connaissance. Je lui avais indiqué avoir relevé nombre d'éléments qui posaient problème quant à leur exactitude ou parfois dans la formulation et je lui avais dit que je ne me voyais pas corriger son texte. Il avait insisté, je lui ai donc retourné mes remarques un peu plus tard car je l'avais invité et je pensais lui remettre mes suggestions en mains propres. Il y avait de nombreuses erreurs et inexactitudes que je lui ai signalées et sont encore dans le texte, mais là n'est pas le propos ici. Il n'est pas venu et quand je lui ai retourné mes annotations son premier livre était déjà paru ; je pensais qu'il s'agissait du texte de la leçon qu'il devait donner à Caen, il ne m'avait pas indiqué que c'était également l'objet d'une édition et, au fond, ceci n'est pas très grave. En revanche la parution de son deuxième livre chargé de corriger le premier, en opérant un virage à 180° est beaucoup plus problématique, d'autant plus qu'il se fait à mes dépens.

Dans le premier ouvrage il a repris à son compte, en forçant lourdement le trait, les éléments qu'il m'avait empruntés, sans souligner cet emprunt, sauf dans la remarque en incise sur « l'incontournable *Tocqueville un destin paradoxal* » ! dans le second il crie à la trahison : « *Repentirs sur une fiction* » ; je lui aurais vendu un faux, une fiction ! Je ne lui ai rien vendu du tout. Il s'est emparé de mon texte dans lequel il a choisi et arrangé à sa façon nombre d'éléments sans prévenir de la manœuvre.

Pour quelle raison ? Sans doute a-t-il été ému par les protestations d'anti-tocquevilliens avérés dont il cite les noms en note. Qu'ils critiquent Tocqueville, c'est leur droit, c'est son droit. Mais comment faire comprendre ce revirement à ses lecteurs ?

La réponse est simple, ou plutôt rudimentaire. Il reprend les angles d'attaque de ces anti tocquevilliens sur les Indiens et les Noirs, sur l'Algérie et la révolution de 1848, mais je persiste et signe en établissant la fiabilité des positions que je soutiens. J'ajoute même que la polémique ainsi engagée pose un problème de pertinence ; il reprend la doxa habituelle qui fait de Tocqueville un providentialiste à la Joseph de Maistre ; c'est faux <sup>95</sup>. Il reprend à maintes reprises le terme « Nègre », pour prouver le racisme de Tocqueville, or, d'une part celui-ci est un adversaire avéré de toutes les formes de racisme comme l'établit, par exemple, sa correspondance avec Gobineau, d'autre part

---

<sup>95</sup> *Tocqueville*, Perrin, p. 211-218, *Dictionnaire Tocqueville*, p. 262-266.

Michel Onfray fait un nouveau contresens en attribuant à ce mot une valeur péjorative (dans les années 1825-1840) alors que, quand on veut comprendre la valeur exacte d'un mot chez Tocqueville, il faut se référer à Littré qui est son contemporain immédiat, et chez lui ce terme n'a pas encore l'acception péjorative qu'il ne prendra qu'à la fin du siècle. Les erreurs ou inexactitudes sont nombreuses ; Onfray confond Adolphe Blanqui, économiste et membre de l'Académie des sciences qui renvoie ses deux petits domestiques avec son frère Auguste, le leader révolutionnaire ; Gobineau ne dit pas songer se convertir à l'islam mais « avoir été autrefois très bon musulman »... Mais mon objet n'est pas de faire ici une recension d'un ouvrage dont on peut également souligner que le ton de persiflage employé n'ajoute rien à ce qui se voudrait être la pertinence du propos. On sait que Tocqueville ne portait pas son titre nobiliaire mais Onfray dénonce ce « comte aux gants beurre frais [qui] veut qu'on tue et qu'on pille »...

Tout ce qui est outrancier est sans importance, dit-on !

Il appartient aux lecteurs d'apprécier, mais pour cela il convient de leur donner accès à un texte ouvert, dont ils peuvent vérifier la pertinence et auquel ils peuvent se reporter et non pas leur présenter un brouet prédigéré : *voici ce que Tocqueville a dit, voici ce que vous devez comprendre...*

Dans un texte de Marc Olivier Baruch paru dans *Le Banquet, L'effet poubelle*, celui-ci écrivait à propos d'un texte de la même tonalité que celui de Michel Onfray : « Dans une livraison passée du *Banquet*, Jean-Louis Benoît avait ainsi montré que la présentation de la position de Tocqueville sur la question algérienne, à laquelle s'était déjà livré Olivier Le Cour Grandmaison dans un texte précédent, reposait sur des citations tronquées et largement décontextualisées. L'exercice est à renouveler ici, textes à l'appui, mais il est d'ores et déjà clair que, jugé à l'aune des préjugés racistes ayant accompagné la conquête de l'Algérie, Tocqueville est des plus modérés... ».

## Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

*Sur Internet*

Jean-Louis Benoît, “**Réflexions tocquevilliennes sur un paradoxe démocratique.**” (2015). [URL](#).

*Dans les éditions :*

- Tocqueville un destin paradoxal, Bayard, 2005
- Tocqueville, Perrin/Tempus, 2013
- Dictionnaire Tocqueville, Nuvis. 2017.

Fin du texte